

Budget primitif 2026

Rapport de présentation

Conseil municipal
du 2 février 2026



VILLE D'ÉCHIROLLES

Table des matières

PRÉAMBULE.....	3
LE BUDGET PRINCIPAL.....	4
1 ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET RATIOS FINANCIERS.....	5
1.1 Équilibres financiers du budget principal.....	6
1.2 La chaîne de l'épargne.....	7
1.3 Synthèse des ratios réglementaires.....	9
2 LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT.....	10
2.1 La fiscalité.....	11
2.1.1 La Fiscalité directe.....	12
2.1.2 La fiscalité indirecte.....	16
2.2 Les concours financiers de l'État et des collectivités.....	16
2.2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement.....	17
2.2.2 La Dotation Nationale de Péréquation.....	18
2.2.3 Les compensations fiscales.....	18
2.2.4 La réforme de la taxe professionnelle et du FDPTP.....	19
2.2.5 Les dotations de la Métropole.....	21
2.3 Les subventions et participations.....	21
2.4 Les recettes courantes.....	22
2.5 Les atténuations de charges.....	23
2.6 Dette récupérable sur les intérêts de l'emprunt à la Métropole.....	23
3 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT.....	24
3.1 Les dépenses courantes des services.....	25
3.2 Les dépenses de personnel.....	26
3.3 Les dépenses de transfert.....	29
3.3.1 Les subventions aux opérateurs de la Ville.....	29
3.3.2 Les participations aux syndicats intercommunaux.....	29
3.3.3 Les subventions au tissu associatif de la Ville.....	30
3.3.4 Les autres dépenses de transfert.....	30
4 L'INVESTISSEMENT.....	31
4.1 Les dépenses d'investissement.....	32
4.2 Le financement des investissements.....	33
5 L'ENDETTEMENT.....	35
5.1 La capacité de désendettement.....	36
5.2 Une dette maîtrisée.....	37
5.3 Des opérations de gestion de dette pour 2024.....	40
5.3.1 Placement de trésorerie.....	40
5.3.2 Remboursements anticipés temporaires.....	40
6 – ANNEXES.....	42
Répartition des subventions aux associations.....	42

PRÉAMBULE

Le budget de la Ville comprend désormais uniquement un budget principal. Depuis le 1er janvier 2015, le budget annexe de l'eau a été transféré à la Métropole, et le budget annexe du Centre-Ville a connu en 2023, ses dernières écritures et mouvements comptables et budgétaires. La présentation de son dernier compte administratif et compte de gestion 2023 a été entérinée lors du conseil municipal de juin 2024.

La préparation de ce budget primitif 2026 a été marquée par une situation politique nationale qui n'a pas encore permis l'adoption de la loi de finances de l'État. Dès lors, pour la détermination du montant des recettes liées aux dotations de l'État, il a été décidé de manière prudentielle de se baser sur les éléments connus du projet de loi de finances. Néanmoins, en fin d'année 2025, le projet de loi de finances n'ayant pu aboutir, c'est le vote de la loi spéciale qui reconduit les montants votés l'année précédente. Les ajustements de ces dotations seront donc inscrits au budget lors d'une décision modificative durant l'année 2026, une fois les montants définitivement connus et notifiés si la loi de finances 2026 parvient à être adoptée. Les recettes de l'État inscrites sur ce budget primitif devraient rester néanmoins dans leur globalité proches de ce que la ville devrait percevoir en 2026. Seule leur répartition par nature devrait varier.

La première partie du rapport est consacrée aux équilibres financiers du budget. Elle présente la chaîne de l'épargne et de son évolution depuis plusieurs années. Elle inclut également la présentation des ratios réglementaires prévus à l'article R2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettent de se comparer aux autres communes de la même strate.

La deuxième partie du document présente le budget principal organisé autour des cinq points suivants :

- Les ressources de fonctionnement
- Les charges de fonctionnement
- L'investissement
- L'endettement
- Les subventions versées aux associations

Les opérations financières du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de la Régie de programmation artistique et culturelle, La Rampe et la Ponatière (RéPAC) et l'Établissement public administratif Le TRACé, ne sont pas rattachées au budget principal de la Ville et ne sont donc pas présentées dans le présent rapport.

La liste des organismes dans lesquels la Ville a pris un engagement financier ainsi que la liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune figurent dans les annexes budgétaires (voir la maquette du BP 2026 qui sera accessible sur le site de la ville).

Le rapport de présentation ne reprend que les mouvements réels. Les écritures d'ordre, équilibrées en recettes et en dépenses, ne sont donc pas présentées dans les développements qui suivent. L'exhaustivité des inscriptions budgétaires figure dans la maquette du BP 2026.

LE BUDGET PRINCIPAL

ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET RATIOS FINANCIERS

1.1 Équilibres financiers du budget principal

L'équilibre budgétaire 2026 est réalisé avec la reprise anticipée du résultat 2025. La présentation du budget primitif 2026 ci-dessous ne reprend pas les mouvements d'ordre. La section de fonctionnement s'équilibre à 62,4M€ et la section d'investissement à 24 M€ avec la reprise des restes à réaliser 2025.

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		
Libellé	BP 2026	BP 2026	Libellé	
Charges à caractère général	10 394 000	34 654 300	Impôts directs et indirects	FONCTIONNEMENT
Charges de personnel	34 850 000	15 827 000	Reversement Métropole	
Subventions et participations	11 994 000	8 159 200	Dotations/Subventions	
Atténuations de produits	25 200	2 420 900	Produits des services	
		1 014 000	Autres produits gestion courante	
		236 600	Atténuations de charges	
Sous total charges de gestion	57 263 200	62 312 000	Sous total produits de gestion	
Frais financiers	750 000	25 700	Remb. dette récupérable Métro – Intérêts	
Charges exceptionnelles	40 100	40 000	Produits financiers et exceptionnels	
Epargne brute	4 324 400			
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	62 377 700	62 377 700	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Libellé	BP 2026	BP 2026	Libellé	INVESTISSEMENT
Création - Acquisitions nouvelles	21 300	4 324 400	Epargne brute	
Création - Développement et espaces publics	4 311 378	350 660	Remb. dette récupérable Métro – Capital	
Maintien d'actif - Acquisitions renouvellement	1 118 884	1 000 000	Fctva – TA	
Maintien d'actif - Modernisation ou mise en conformité	365 000	2 392 800	Subventions co-financeurs	
Maintien d'actif - Réhabilitation	4 372 950	14 850	Produit des cessions d'immobilisations	
Autres	214 000			
Total dépenses d'équipement	10 403 512	80 000	Cautions + Remb Avances + comptes de tiers	
Remboursements temporaires d'emprunt	2 410 000	2 410 000	Remboursements temporaires d'emprunt	
Autres dépenses financières (remb.TA, participation ALE, t	180 102	3 646 924	Emprunt nouveau	
Remboursement du capital des emprunts	3 460 000	2 233 980	Résultat de fonctionnement 2025	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT hors RAR	16 453 614	16 453 614	RECETTES D'INVESTISSEMENT hors RAR	
Restes à réaliser 2025 – Dépenses	4 995 274	859 019	Restes à réaliser 2025 – Recettes	
Reprise anticipée du résultat d'investissement	2 519 112	6 655 367	Couverture du déficit d'invest. Et solde RAR	
S/Total Dépenses	7 514 386	7 514 386	S/ Total Recettes	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23 968 000	23 968 000	RECETTES D'INVESTISSEMENT	

En fonctionnement, les produits de gestion s'élèvent à 62,4€ (61M€ au BP 2025) et les dépenses de gestion à 57,3M€ (56,3M€ au BP 2025) dégageant une épargne brute de 4,32M€ (3,76M€ au BP 2025) hors cessions d'immobilisation.

Les 24 M€ de dépenses d'investissement se décomposent comme suit : 10.4 M€ de dépenses d'équipement, 2,4M€ de remboursement temporaires d'emprunt, 3,46M€ de remboursement du capital de la dette, 0,180M€ d'autres dépenses financières, 5 M€ de restes à réaliser de dépenses 2025 et 2,5 M€ de reprise anticipée du résultat déficitaire d'investissement 2025.

Les recettes propres de la section d'investissement s'élèvent à 5,69M€ (4,32M€ d'épargne brute, 2,23M€ de reprise de fonctionnement reporté, 0,35M€ de remboursement du capital de la dette récupérable Métropole, 1M€ de FCTVA, 0,01M€ de cessions d'immobilisations) et couvrent donc largement le remboursement du capital de la dette de 3,46M€ comme l'impose la règle de l'équilibre réel (soit un surplus positif de 4,46M€).

1.2 La chaîne de l'épargne

L'analyse financière des épargnes s'appuie sur les mouvements réels de l'exercice. Elle constitue l'approche la plus réaliste pour apprécier la situation financière de la commune.

L'épargne de gestion s'obtient en déduisant des produits de gestion les charges de gestion.

L'épargne brute s'obtient en déduisant de l'épargne de gestion les frais financiers de la dette et en intégrant les résultats exceptionnels.

L'épargne nette s'obtient en déduisant de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette. Elle permet d'autofinancer les dépenses d'équipement en section d'investissement.

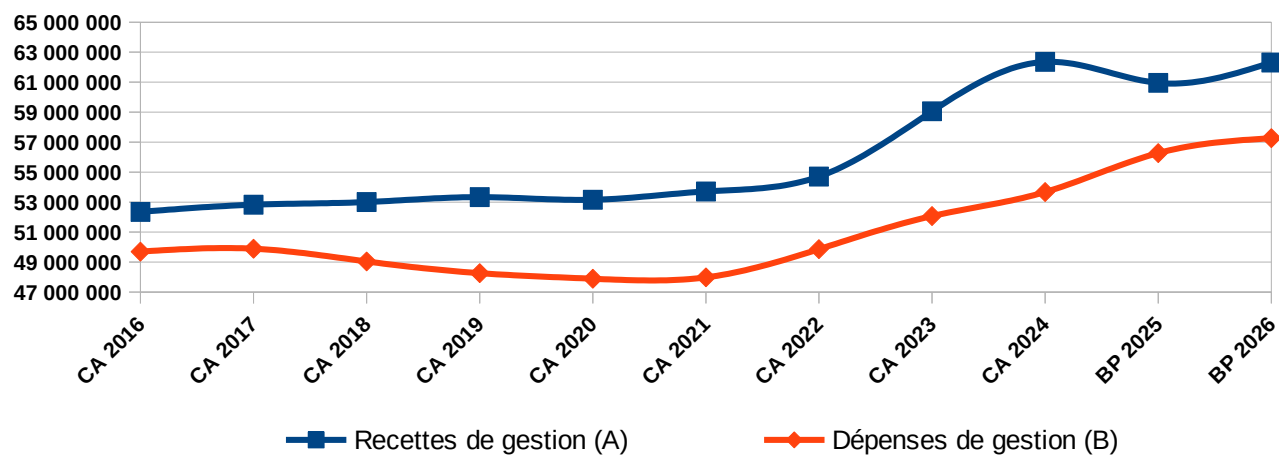
Le tableau ci-dessous retrace hors cessions les épargnes de la commune de 2017 à 2024 en fonction des comptes administratifs et de 2025 à 2026 en fonction des budgets primitifs.

L'épargne de gestion nettement dégradée en 2016 (2,65M€) est liée pour l'essentiel à la baisse des concours financiers. A partir de 2017, l'épargne de gestion est en nette progression chaque année sous l'effet du travail engagé par la majorité municipale dans un processus de remise à plat des différentes interventions communales et de son CCAS, qui permet 5 ans plus tard en 2021 de doubler son niveau pour se situer à 5,73M€. L'exercice 2023 confirme les engagements d'améliorer l'épargne brute malgré le doublement des frais d'intérêts entre 2022 (550K€) et 2023 (1 047K€).

Les prévisions de l'exercice 2026 sont conformes à la poursuite de la stratégie financière mise en place par la majorité municipale à savoir, de conserver une épargne nette positive pour maintenir les investissements tout en maintenant un haut niveau de services à la population.

Soldes intermédiaires de gestion	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Recettes de gestion (A)	52 826 931	53 002 934	53 331 910	53 155 869	53 710 397	54 700 193	59 058 521	62 355 258	60 952 273	62 312 000
Dépenses de gestion (B)	49 891 338	49 040 048	48 259 079	47 887 375	47 978 849	49 858 968	52 067 500	53 669 977	56 268 600	57 263 200
Épargne de gestion (C=A-B)	2 935 593	3 962 886	5 072 831	5 268 495	5 731 548	4 841 225	6 991 021	8 685 281	4 683 673	5 048 800
Intérêts de la dette (D)	843 929	754 025	707 757	636 721	559 303	549 989	1 046 533	1 058 639	954 000	750 000
Résultat exceptionnel (E)	390 008	521 256	182 701	185 492	427 373	425 839	45 690	306 844	34 520	25 600
Épargne brute (G=C-D+E)	2 481 671	3 730 117	4 547 775	4 817 266	5 599 618	4 717 075	5 990 178	7 933 486	3 764 193	4 324 400
Capital de la dette (I)	5 584 811	4 416 044	4 374 006	4 023 839	3 955 886	3 635 687	3 622 980	3 589 427	3 450 000	3 460 000
Épargne nette (J=G-I)	-3 103 140	-685 927	173 769	793 426	1 643 732	1 081 388	2 367 198	4 344 059	314 193	864 400

Evolution des dépenses et recettes de gestion depuis 2016



1.3 Synthèse des ratios réglementaires

	Libellé des ratios	Strate 2024	2025	2026
1	Mesure du service rendu <i>Dépenses réelles de fonctionnement (1) / population*</i>	1 435 €	1 534 €	1 567 €
2	Poids de la fiscalité <i>Produit des impositions directes (2) / population</i>	793 €	849 €	883 €
3	Taille financière <i>Recettes réelles de fonctionnement (3) / population</i>	1 646 €	1 635 €	1 682 €
4	Effort et niveau d'équipement <i>Dépenses d'équipement brut (4) / population</i>	438 €	288 €	281 €
5	Niveau d'endettement <i>Encours dette (5) / population</i>	986 €	862 €	803 €
6	Dotation globale de fonctionnement <i>DGF (6) / population</i>	205 €	151 €	159 €
7	Poids du personnel (7) <i>Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement</i>	59,16%	59,20%	60,03 %
8	Mesure de l'épargne nette <i>Dépenses réelles de fonctionnement + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	93,44%	99,49%	98,75 %
9	Taux d'investissement <i>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i>	26,61%	17,64%	16,70%
10	Poids de la dette <i>Encours dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	59,90%	52,74%	47,78 %

Les données des ratios 1 à 6 correspondent à un montant par habitant, soit 37 043 (population 2024) pour 2025 et 2026.

- (1) Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 6.
- (2) Les impositions directes correspondent au produit des 3 taxes votées par la ville (taxes d'habitation sur les résidences secondaires, foncière bâti et foncière non bâti).
- (3) Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 7.
- (4) Les dépenses d'équipement brut intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21), les immobilisations en cours (compte 23).
- (5) L'encours de la dette de la ville se définit comme la somme des emprunts que la commune doit rembourser aux banques au 1 janvier de l'année.
- (6) La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond à la recette du compte 741.
- (7) Les dépenses de personnel correspondent au chapitre 012 charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement.

2 LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

Les ressources réelles de fonctionnement de la ville sont estimées à 62,4M€ pour 2026, avec une progression de 2,2% par rapport au budget 2025 soit en valeur absolue 1,35M€. Le détail des ressources de fonctionnement de la commune est présenté dans la suite du présent rapport.

Les ressources de fonctionnement en €	BP 2025	BP 2026	BP 26 / BP 25
Fiscalité directe et indirecte	33 515 000	34 654 300	3,4%
Reversement de la Métropole/FNGIR/FPIC	15 277 000	15 827 000	3,6%
Dotations et Subventions	8 460 000	8 159 200	-3,6%
Recettes des services	2 493 273	2 420 900	-2,9%
Autres produits gestion courante	995 000	1 014 000	1,9%
Atténuations de charges	212 000	236 600	11,6%
Total des recettes de gestion	60 952 273	62 312 000	2,2%
<i>Dette récupérable Métropole</i>	<i>26 400</i>	<i>25 700</i>	<i>-2,7%</i>
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>48 200</i>	<i>40 000</i>	<i>-17,0%</i>
Total des recettes réelles de fonctionnement	61 026 873	62 377 700	2,2%

2.1 La fiscalité

La fiscalité représente 34,65 M€ en 2026. L'essentiel concerne la fiscalité directe avec 32,75 M€ de prévision du produit fiscal attendu (dont 50 K€ de rôles supplémentaires) et 1.9 M€ au titre de la prévision de la fiscalité indirecte. Les variations par rapport au BP 2025 sont expliquées dans les points 2.1.1 pour la fiscalité directe et 2.1.2 pour la fiscalité indirecte.

La fiscalité en €	BP 2025	BP 2026	BP 24 / BP 25
La fiscalité directe	31 750 000	32 750 000	3,1%
La fiscalité indirecte	1 765 000	1 904 300	7,9%
Total fiscalité	33 515 000	34 654 300	3,4%

2.1.1 La Fiscalité directe

On entend par fiscalité directe, les impôts locaux dont le taux qui s'applique à la base fiscale est voté par le Conseil Municipal. Il s'agit donc pour les communes des impôts suivants :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires

La réforme de la taxe d'habitation s'est finalisée en 2023 pour les foyers fiscaux considérés comme aisés aux yeux de l'administration fiscale avec sa suppression sur les résidences principales. Les propriétaires d'une résidence secondaire, d'une place de parking et d'un garage restent entièrement redevables de l'impôt local portant sur ces biens. Ainsi l'année 2023 est également celle où les conseils municipaux ont retrouvé un pouvoir de taux sur la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS). Le taux 2023 de la ville correspond au taux historique de la TH de 2022 ajusté de l'augmentation des impôts locaux de 9 % soit un taux de 12,76 %.

Le Conseil Municipal a voté le 29 septembre 2023 une majoration de cette THRS de 60 % permise par l'article 1407 *ter* du code général des impôts. Cette majoration s'applique sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

L'objectif de la mesure est de promouvoir l'occupation des logements à titre de résidence principale dans les zones où il existe des fortes tensions sur le marché immobilier (la ville d'Echirolles fait partie des communes de « zone tendue » identifiées par le [décret n°2013-392](#)).

Les communes en « zone tendue » ont donc la possibilité d'instaurer cette majoration à la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) pour inciter les propriétaires ou occupants à remettre le logement sur le marché des résidences principales.

Pour rappel, un redevable est soumis à la THRS dans le cas où il est propriétaire d'une habitation en plus de sa résidence principale.

La mesure ayant pour principal objectif de diminuer le nombre de résidences secondaires au profit des résidences principales (et non d'assurer une source de recettes supplémentaires, même si les premières années ont engendré un produit fiscal complémentaire), il reviendra donc à terme à une baisse de la base d'imposition de la THRS.

Cette majoration s'est appliquée à compter de l'année 2024 et a engendré des recettes complémentaires à hauteur de 106 K€. La Part de THRS hors majoration s'élève à 288 K€. La recette globale s'élève donc à 394 K€. A partir des notifications 2024, les produits fiscaux (hors rôles suppl. et compl.) ont progressé de 1,3 % en 2024 soit 405 K€ en valeur absolue.

Cependant, à partir de 2024 et au niveau national, les services de la DGFIP ont dû procéder à de nombreux dégrèvements pour tous les locaux secondaires qui devaient être rattachés aux locaux principaux (garages, caves). Il y a donc eu des corrections réalisées par les services de l'État sur les bases de la THRS puis un recentrage de son périmètre en Loi de finance 2025. Ces nombreuses modifications ont entraîné une mise à jour des bases fiscales imposables à la THRS, et à contribuer à réduire fortement les bases éligibles et donc la recette fiscale liée.

L'article 110 de la loi de finances pour 2025 restreint le champ d'application de la taxe, d'une part, en excluant les locaux meublés à usage exclusivement professionnel et, d'autre part, en exonérant plus largement certains logements, notamment ceux destinés au logement d'urgence. Ces dispositions s'appliquent à compter des impositions établies au titre de 2025.

Cette mise à jour, a considérablement diminué les bases imposables pour 2025, réduisant ainsi le produit de cette taxe de -228K€ par rapport au produit budgété 2025, revenant ainsi au niveau de produit de THRS antérieur à 2023 et ce malgré la majoration.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evo1 25/24	BP 2026
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	172 768	178 332	309 896	394 248	172 284	-56,30 %	174 670

	BP 2025	Notifié 2025	BP 2026	BP 2026/Notifié 2025
Produit Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	400 395	172 284	175 016	1,6%
Produit de foncier non bâti	48 041	44 765	45 213	1,0%
Produit de foncier bâti – Habitation	21 067 290	21 305 713	21 550 706	1,1%
Produit de foncier bâti – Locaux commerciaux	9 259 210	9 578 472	9 733 868	1,6%
Produit de foncier bâti – Etablissements industriels	949 704	1 044 053	1 050 776	0,6%
Lissage				
Total produits fiscaux	31 724 640	32 145 287	32 555 579	1,3%
Rôles complémentaires (art.73111)	50 000	161 389	150 000	
Rôles supplémentaires (art.73118)		82 300	50 000	
Total	31 774 640	32 388 976	32 755 579	1,1%

Cette progression est l'effet :

- de l'évolution physique des bases en fonction des nouvelles constructions : pour les locaux d'habitations (+0,58%), pour les locaux commerciaux (0,05%), pour les établissements industriels (+0%) qui génère une augmentation estimée de 137K€ brute (*avant application du coef. correcteur);
- de la revalorisation 2026 des valeurs locatives en fonction de l'inflation constatée en 2025 pour les locaux d'habitation et les établissements industriels (1%) qui génère une augmentation estimée 324K€ brute (avant application du coef correcteur);
- de la revalorisation des locaux commerciaux établie par l'administration fiscale (2%) qui génère 210K€ brute (avant application du coef. correcteur);

A noter que les évolutions physiques des bases 2025 (qui correspondent à la différence entre les constructions et les destructions) notifiées par les services fiscaux sont en légère progression par rapport aux années antérieures . C'est à partir de ces bases notifiées de fin d'année 2025 et le travail prospectif des constructions sur le territoire que les évolutions de bases 2026 ont été estimées. Rappelons que les services fiscaux transmettent les bases prévisionnelles de la ville fin mars (date qui s'avère trop tardive pour les intégrer dans le processus d'élaboration budgétaire).

** Le coefficient Correcteur est un prélèvement sur les cotisations des contribuables des communes sur-compensées pour financer les communes sous-compensées. Ce coefficient correcteur est calculé à partir des bases et des taux de 2019. Nous pouvions appliquer le taux de 0,9310320 pour calculer les produits par catégorie de biens mais suite à une augmentation des taux en 2023, le surplus de produits lié à la hausse du taux est une recette pleine et non assujetties au Coefficient. Ainsi, le calcul est plus complexe et nécessite une analyse poussée. Dès lors il est proposé d'appliquer le prélèvement par catégorie en fonction de la proportion de la dite catégorie sur les bases totales de FB, et ce afin de disposer malgré tout d'une évolution tendancielle.*

Les cotisations FB correspondent à ce que paient les contribuables et le produit FB correspond à ce que perçoit réellement la ville une fois le prélèvement du coefficient correcteur effectué.

en €	Prévision du produit fiscal 2025	bases notifiées 2025	Prévision du produit fiscal 2026 avec revalorisation des bases	Evol. 2026/notifié 2025
Bases TH - Résidences principales	-			
Bases TH - Résidences secondaires	2 292 018	893 503	907 672	1,59 %
Bases TH - Résidences secondaires majoration	1 409 786	761 134	773 204	1,59 %
Bases Fnb	44 631	41 588	42 004	1,00 %
Bases FB – Habitation	36 537 184	36 650 763	37 231 971	1,59 %
Bases FB – Locaux commerciaux	15 639 456	16 478 691	16 816 669	2,05 %
Bases FB – Bâtiments et terrains industriels	1 640 050	1 797 394	1 815 368	1,00 %
BASES TOTALES FB	53 816 690	54 926 848	55 864 008	1,71 %
Taux TH	12,76 %	12,76 %	12,76 %	0 %
Taux FB de référence	62,17 %	62,17 %	62,17 %	0 %
Taux Fnb	107,64 %	107,64 %	107,64 %	0 %
Produit TH - Résidences principales	-			
Produit TH - Résidences secondaires	292 461	114 011	115 819	1,59 %
Produit THRS Majoration	107 933	58 273	59 197	1,58 %
Produit Fnb	48 041	44 765	45 213	1,00 %
Cotisations FB – Habitation	22 715 167	22 785 779	23 147 116	1,59 %
Cotisations FB – Locaux commerciaux	9 723 050	10 244 802	10 454 923	2,05 %
Cotisations FB – Bâtiments et terrains industriels	1 019 619	1 117 440	1 128 614	1,00 %
Lissage	21 131	4 367	-	
COTISATIONS TOTALES FB	33 478 967	34 152 388	34 730 654	1,69 %
Coefficient Correcteur *	-2 181 632	-2 224 150	-2 395 304	
Produit TH résidences secondaires	292 461	114 011	115 819	1,59 %
Produit THRS Majoration	107 933	58 273	59 197	1,58 %
Produit Fnb	48 041	44 765	45 213	1,00 %
Produit FB – Habitation	21 067 290	21 305 713	21 550 706	1,15 %
Produit FB – Locaux commerciaux	9 259 210	9 578 472	9 733 868	1,62 %
Produit FB – Bâtiments et terrains industriels	949 704	1 044 053	1 050 776	0,64 %
Lissage				
PRODUITS TOTAUX FB	31 276 204	31 928 238	32 335 350	1,28 %
Total Fiscalité Directe	31 724 640	32 145 287	32 555 578	1,59 %

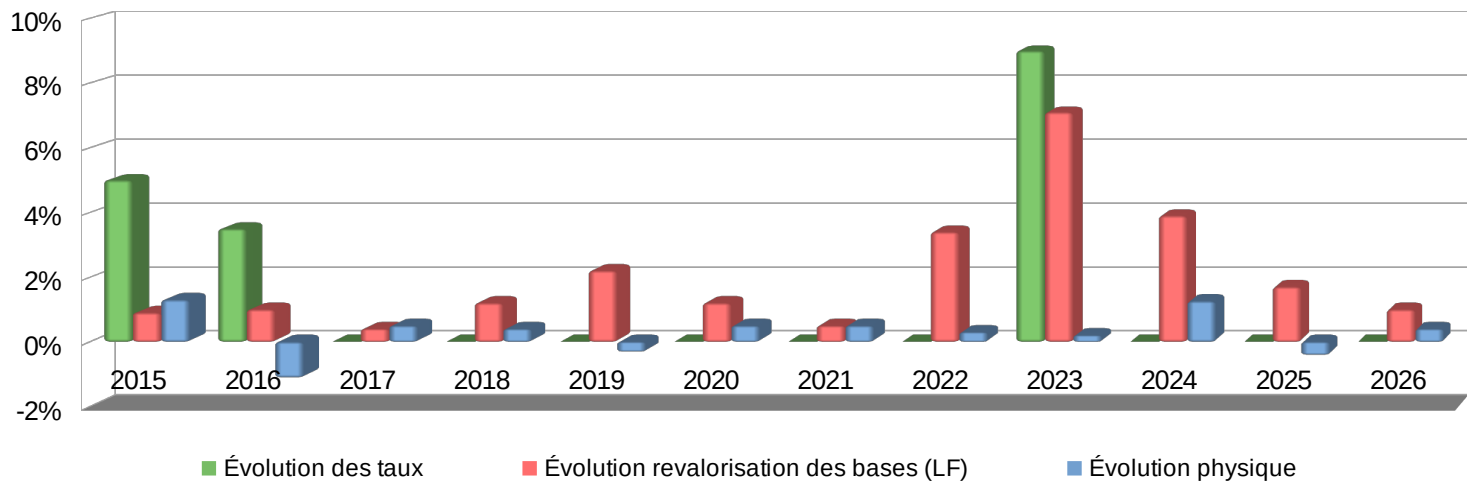
L'analyse rétrospective des composantes de la variation du produit fiscal de 2015 à 2026 montre une évolution des bases physique peu dynamique sauf pour l'année 2024. Depuis 2017, soit durant 6 ans jusqu'en 2023, les taux communaux de fiscalité n'avaient pas augmenté. La revalorisation forfaitaire des bases est calée sur l'inflation pour les bases ménages. Pour les locaux professionnels une mise à jour est établie chaque année par l'administration fiscale en fonction de l'évolution des loyers.

Pour 2026, une revalorisation des bases forfaitaires de 1 % pour les locaux d'habitation et établissements industriels et une revalorisation de 2 % pour les locaux commerciaux est proposée. De plus une évolution physique globale des bases est estimée à +0,4 % dont 0,58 % pour les habitations, 0,0 % pour les établissements industriels, et 0,05 % pour les locaux économiques. Cette faible évolution des bases de locaux

économiques s’explique par la prise en compte de perte de bases suite à l’intégration de la destruction des établissements Bull et Artelia.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Évolution des taux	5,0%	3,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	9,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Évolution revalorisation des bases	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%	2,2%	1,2%	0,5%	3,4%	7,1%	3,9%	1,7%	1,0%
Évolution physique	1,3%	-1,1%	0,5%	0,4%	-0,3%	0,5%	0,5%	0,3%	0,2%	1,3%	-0,4%	0,4%

Evolution depuis 2015 des composantes de la variation du produit de fiscalité directe



2.1.2 La fiscalité indirecte

La prévision du produit de fiscalité indirecte pour 2026 est proposée à 1,9K€, soit en hausse de 7,9 % par rapport au BP 2025 (+139 K€).

Les principales taxes se décomposent comme suit :

- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) connaissent une forte hausse avec plus de 849K€ titrés en 2025, soit +30 % par rapport au BP25, que nous temporisons par prudence compte tenu de la fluctuation du marché de l'immobilier pour 2026 avec un montant de 816K€ estimé.
- La loi de finances 2021 a réformé la taxe sur l'électricité. Elle supprime les taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TFCE) en les intégrant progressivement à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE), cette suppression s'étalant sur 4 ans. Dès lors, la commune perçoit désormais une dotation qui évolue en fonction du montant de la taxe de l'année N-1 à laquelle est appliquée une majoration automatique de 1,5 % ainsi que la prise en compte de l'évolution de l'IPC N-2. Le montant estimé pour 2026 s'élève à 588 K€.
- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est estimée à 420K€ pour 2026, après 450 K€ prévu au BP 2025 soit une diminution attendue, notamment du fait des conséquences du nouveau règlement local de publicité intercommunal.
- Les droits de place de marchés et les redevances fourrières sont estimés respectivement à 60 K€ et 20 K€ pour 2026.

La fiscalité indirecte en €	BP 2025	BP 2026	BP 26 / BP 25
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	650 000	816 000	25,5%
Taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE)	580 000	588 000	1,4%
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	450 000	420 300	-6,6%
Droits de place marchés + redevance fourrières	85 000	80 000	-5,9%
Total fiscalité indirecte	1 765 000	1 904 300	7,9%

2.2 Les concours financiers de l'État et des collectivités

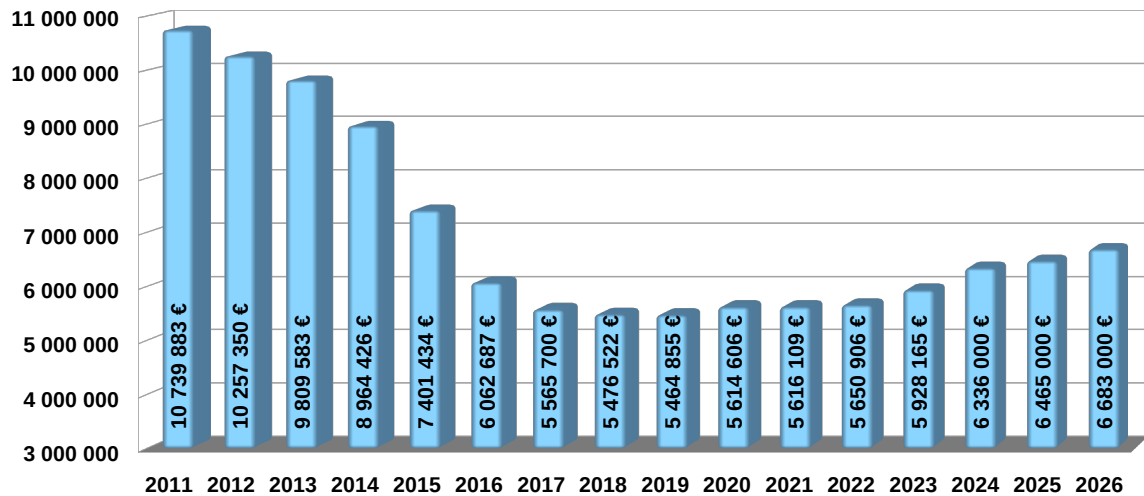
Depuis 2011, les concours financiers diminuent mais la période 2014/2017 a été la plus significative pour la collectivité qui a subi une baisse brutale et très importante de ses dotations suite au désengagement de l'État pour réduire le déficit public. Globalement, la ville d'Échirolles a perdu un peu plus de 5 M€ de dotation annuelle entre ce qu'elle percevait en 2011 et ce qu'elle perçoit en 2025.

Le contexte et les incertitudes nationales, ont conduit la ville à retenir les hypothèses de la loi de finances initiale et les dotations proposées avant l'adoption le 23/12 de la loi spéciale. Cette dernière est une étape, qui devrait aboutir à l'adoption d'une loi de finances pour 2026. Aussi, la ville reviendra sur les inscriptions de répartition des dotations de l'État par décision modificative suite à la notification des montants définitifs.

Le tableau ci-dessous reprend :

- les concours financiers versés par l'État dont principalement la dotation globale de fonctionnement avec la part dotation forfaitaire et la part péréquation avec la dotation de solidarité urbaine à laquelle est éligible la ville.
- les compensations fiscales hors les compensations sur la taxe d'habitation et sur la réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels pour rester à périmètre constant ;
- le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, variable d'ajustement de l'enveloppe normée.

Evolution des concours de l'Etat



2.2.1 La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire et les dotations de péréquation verticales (DSU, DSR et DNP).

Pour la dotation de solidarité urbaine, la loi de finances initiale 2026 prévoit un abondement de 140M€ pour les collectivités (150M€ en 2025).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est évaluée à 5,9M€ pour 2026 pour Échirolles soit 5 % de plus que 2025 :

- **La dotation forfaitaire** : est estimée à 1.66 M€ en 2026 après un écrêtement de 127K€ subi en 2025, le projet de loi de finance initiale 2026 prévoit un nouvel écrêtement.

En €	BP 25	Notifié 25	Estimation de l'écêtement	BP 26
Dotation forfaitaire	1 915 000	1 774 214	-114 214	1 660 000

- **la dotation de solidarité urbaine (DSU)** : elle est estimée à 4,217 M€ en 2026. A noter que le projet de loi de finance 2026 prévoit un abondement de DSU qui sera précisé en DM1 une fois notifié.

En €	BP 25	Notifié 25	Estimation de la majoration de la DSU	BP 26
Dotation de solidarité urbaine	3 715 000	4 019 136	197 864	4 217 000

Il faut rappeler les conditions d'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine qui étaient défavorables pour la ville jusqu'en 2016 avec le critère « potentiel financier par habitant » à 45%. A partir de 2017, une nouvelle répartition des pondérations plus favorable a permis à la ville d'Échirolles de revenir dans les 250 premières communes éligibles.

Tableau des pondérations

	Jusqu'en 2016	Depuis 2017
Nombre d'allocataires APL	30%	30%
Nombre de logements sociaux	15%	15%
Potentiel financier par habitant	45%	30%
Revenu des habitants	10%	25%

La ville se classe désormais au rang 157 en 2025 (130 en 2024, 137 en 2023, 146 en 2022, 150 en 2021, 160 en 2020, 186 en 2019, 204 en 2018 et 201 en 2017) compte tenu des différentes composantes de l'indice synthétique qui classe les communes éligibles. Il faut noter que ce classement connaît une légère progression après plusieurs années de baisse et retrouve son niveau de 2020.

La part de la DGF dans les recettes réelles de fonctionnement reste structurellement inférieure à la moyenne de la strate.

Dotation globale de fonctionnement / Recettes réelles de fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Echirolles	13,13%	11,34%	9,70%	8,75%	9,13%	9,17%	9,52%	9,51%	9,40%	9,03%	9,29%	9,23%	9,45%
Strate 20-50000 habitants	17,48%	15,87%	13,61%	12,94%	13,63%	13,56%	13,99%	13,96%	13,00%	12,45%			

* source Bercy colloc

2.2.2 La Dotation Nationale de Péréquation

La ville percevait avant 2011, la Dotation Nationale de Péréquation, puis du fait de l'évolution de son potentiel financier supérieur à celui de la strate, elle est sortie du dispositif progressivement jusqu'à 2015 où elle ne percevait plus rien.

La ville est redevenue éligible en 2024 sur la part principale car :

- son potentiel financier/hab est inférieur au potentiel financier moyen/hab +5%.
- son effort fiscal est supérieur à l'effort fiscal moyen.

Par contre, la ville n'est pas éligible sur la part majoration car son potentiel fiscal n'est pas inférieur à 15% du potentiel fiscal moyen.

Pour synthétiser, on peut dire que la ville est redevenue éligible car son potentiel financier (potentiel fiscal + dotations) a progressé moins vite que celui des villes de même strate.

En 2025, le montant de la part principale de la DNP est de 75,5 K€. Ce montant est ajusté à 76K€ pour l'année 2026 et sera modifié éventuellement en DM1 une fois la notification reçue.

2.2.3 Les compensations fiscales

Les dotations de compensations fiscales correspondent à la part des concours financiers de l'État qui vient neutraliser les pertes de recettes des collectivités territoriales consécutives à des mesures d'exonération ou d'abattement prises par le législateur.

La compensation sur la taxe d'habitation n'apparaît plus, elle est totalement intégrée dans la réforme de la fiscalité sur la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales.

Les compensations sur le foncier bâti et non bâti, considérées par l'État comme des variables d'ajustement de l'enveloppe normée, poursuivent leur repli à hauteur du coefficient de minoration.

La compensation sur le foncier industriel avec la réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels se traduit par une réduction de moitié des cotisations de taxe foncière. La loi de finance initiale pour 2026 prévoit une minoration de 0,75 de cette compensation.

Une nouvelle compensation relative aux logements sociaux (issue de l'art.177 de la loi de finances 2022) devrait venir compléter la liste précédente, ajoutant 122K€ de compensation pour 2026.

Globalement les compensations fiscales sont estimées pour 2026 à 1.45 M€

Les compensations fiscales en €	BP 2025	Bases exonérées	Taux	Compensat° avant minoration	Coefficient de minoration	Compensat° Notifiée 2025	BP 2026
Foncier bâti – Personnes de condition modeste	23 000	932 741	35,77 %	333 641	0,069697	23 254	23 000
Foncier bâti – Abattement 30 % contrat de ville	488 000	2 004 544	62,17 %	1 246 225	0,399680	498 091	490 000
Foncier bâti – Quartier prioritaire politique de la ville		0	53,76 %	0	0,263946	0	
Foncier bâti – Exonération longue durée	114 000	2 821 679	62,17 %	1 754 238	0,069697	122 265	120 000
Foncier bâti – Abattement 50 % des établissements industriels	936 000	1 603 662	57,04 %	914 729	1,000000	914 729	690 000
Foncier non bâti – Abattement 20 % terre agricole	300	447	86,40 %	386	0,679398	262	
Logements sociaux -comp intégrale – art.177 LF 2022		0	62,17 %	0	0,000000	0	123 000
Total compensations fiscales	1 561 300					1 558 601	1 446 000

2.2.4 La réforme de la taxe professionnelle et du FDPTP

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), sont estimés à 295 K€ pour 2026, la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) a disparu en 2025 pour la ville.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	BP 2025	Notifié 2025	BP 2026	BP26 / Notifié 25
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle part « communes défavorisées »	73 000	58 498	50 000	-14,5%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	245 000	245 088	245 000	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	60 000	0	0	
Total dotations	378 000	303 586	295 000	-2,8%

- **Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)**

Il est alimenté jusqu'en 2010 par une part de taxe professionnelle et est réparti par le Département. Puis, suite à la réforme de la taxe professionnelle, le FDPTP est alimenté par une dotation de l'État et reste réparti par le Département. En 2012, la répartition intègre un nouvel indicateur de richesse (potentiel fiscal) très défavorable à Échirolles. La commune sort du dispositif par une diminution lissée de -20% chaque année.

Pour 2025, le FDPTP est donc passé à 58,49K€, une baisse est attendue également pour 2026 avec un montant inscrit de 50K€ qui sera ajusté en DM après notification.

Le Fonds départemental a constitué une ressource en progression constante depuis 2000, atteignant un pic à 1,73 M€ en 2010. Il ne cesse de décroître depuis 2011.

- **Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**

Le versement du FNGIR pour Échirolles reste stable à 245 K€ en 2026 par rapport à 2025.

- **La dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP)**

La loi de finances 2017 sur l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement de l'enveloppe normée avait introduit une nouvelle minoration de la DCRTP. En 2019, la minoration était de 25%, en 2020 de 17%. De 2022 à 2023, le montant était stable à hauteur de 80 K€. En 2024, la baisse a été de 25 % pour s'établir à 60 K€. En 2025, la DCRTP a disparu pour la ville, il n'y a donc aucune inscription pour 2026.

2.2.5 Les dotations de la Métropole

Les dotations de la Métropole sont : l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

L'attribution de compensation (AC) a fait l'objet, entre 2015 et 2016, de réajustements compte tenu des transferts de compétences à la Métropole principalement sur la voirie, le développement économique et les frais financiers des emprunts transférés. Son montant est passé de 15.1 M€ à 13.2 M€. Fin 2017, après les CLECT du 2 mai 2017 et du 15 novembre 2017 notre attribution de compensation s'élevait à 13.3 M€. Fin 2018, suite à la CLECT du 2 octobre 2018 qui a validé la régularisation à la baisse du nombre d'arbres d'alignements, notre attribution de compensation était égale à 13.3 M€. Fin 2019, après la CLECT du 26 juin 2019 qui a validé principalement le transfert de la compétence insertion mais aussi des corrections sur les redevances d'occupation du domaine public, notre attribution de compensation s'élève à **13 M€**.

Pour le BP 2026, la prévision reste inchangée à 13 M€, montant équivalent depuis 2019.

Par ailleurs, depuis 2017, une attribution de compensation d'investissement a été constituée et intègre le transfert à la Métropole de la partie investissement des ouvrages d'art pour 87 K€, le transfert de la contribution au SYMBHI pour 121 K€ et en 2019 la partie investissement du transfert de la compétence insertion pour 2.6 K€. L'attribution de compensation d'investissement 2026 s'élève à 210 K€.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) reste figée au montant attribué en 2021 à hauteur de 2 M€ avec de nouveaux critères de répartition obligatoires (écart de revenu par habitant et insuffisance du potentiel financier) et des critères complémentaires (offre de logements locatifs sociaux, nombre d'allocataires du RSA, et effort fiscal des ménages au titre du foncier bâti) ainsi qu'un critère de modération des écarts (afin que le montant de la DSC ne varie pas l'année d'entrée en vigueur des nouveaux critères par rapport au résultat du dispositif antérieur).

La Métropole avait voté lors de son budget 2024 un abondement de 250K€ (qui devrait être reconduit chaque année jusqu'en 2026) de son enveloppe annuelle de DSC mais aucun compromis n'a pour l'instant abouti sur les modalités de répartition.

2.3 Les subventions et participations.

Pour 2026, les subventions de fonctionnement à recevoir sont estimées à 710K€ en très forte diminution par rapport au BP 2025 (1.06 M€). Cette forte baisse est principalement dû à la fin de la participation de l'État pour soutenir la mise en place des rythmes scolaires (fonds d'amorçage), soit – 217K€ par rapport à 2025 et – 326K€ par rapport à 2024.

Les subventions en faveur de la politique éducative sont évaluées à 153,2 K€ et se répartissent de la façon suivante : 125 K€ de la CAF pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement et 28K€ pour le programme de réussite éducative.

Les subventions en faveur de la politique jeunesse représentent 154 K€ dont , - participation de la CAF dans le cadre du CTG (37 K€), aussi dans le cadre de la PSO (péri et extra scolaire pour 36 K€) et dans le cadre du PS jeune pour 22K€ - des actions dans le cadre du FIPD (jeunesse et prévention) et dans le cadre du contrat de ville pour des projets culturels et des événements festifs. (57K€).

Les subventions en faveur de la politique de la ville représentent 27 K€ dont, - des participations pour la GUP de 5 K€, des chantiers jeunes pour 7 K€ et pour favoriser le cadre de vie pour 15 K€.

Les subventions en faveur de la politique culturelle s'élèvent à 32,8 K€, parmi elles figurent – des financements de la DRAC sur les actions scolaires et périscolaires (25 K€), - les financements du Département en soutien aux actions de promotion des pratiques artistiques et des actions extra-scolaires (5 K€).

Les subventions en faveur de la politique sportive s'élèvent à 15 K€, parmi elles figurent des participations pour les actions aqua + et les actions de proximité.

Les subventions en faveur des actions de prévention pour 30 K€ avec le financement de poste adulte relais.

Les subventions liées aux actions transversales pour 57,8 K€ concernent les actions suivantes : destination Été et Cité Éducative.

Des recettes pour 120 K€ afin de lutter contre les déchets abandonnés en partenariat avec l'organisme CITEO.

Les autres recettes pour 119 K€ concernent : le FCTVA de fonctionnement pour 30 K€, la dotation recensement pour 7 K€, et la participation en tant que mairie pour les titres sécurisés à hauteur de 60 K€, ainsi que la participation de 22K€ pour les élections municipales.

Les subventions et participations par organismes	BP 2025	BP 2026	BP 26 / BP 25
Subventions de l'État – art.74718	745 027	219 600	-70,5%
Subventions du département – art 7473	7 410	5 800	-21,7%
Subventions autres organismes – art 747888	202 510	366 200	80,8%
Autres recettes (Dotations Etat civil/Elections et FCTVA)	104 753	118 600	13,2%
Total recettes courantes	1 059 700	710 200	-33,0%

2.4 Les recettes courantes

Les recettes courantes sont estimées à 3.35 M€ en baisse de 4% par rapport au BP 2025 (3.49 M€). Elles se décomposent en deux parties avec les produits d'exploitation et les autres produits de gestion courante (loyers).

Les recettes d'exploitation des services pour 2,37 M€ se décomposent comme suit :

- Les produits des services sont estimés à 1.62 M€ dont la restauration municipale pour 1 M€, les entrées piscine pour 145 K€, les accueils périscolaires pour 384 K€, les recettes diverses des activités sportives pour 58 K€, de la jeunesse pour 10 K€ et 19 K€ pour la culture.
- Les remboursements des mises à disposition de personnel sont estimés à 275 K€ dont 78 K€ pour les agents du pôle Muséal, 38 K€ pour le CCAS et 39 K€ pour le banquet des anciens, 38 K€ pour le gardien du Syrlisag...
- Les remboursements de frais sont estimés à 360K€ dont la redevance de l'EHPAD Champ Fleuri et du SSIAD pour 84,3K€, le remboursement sur convention de gestion de l'éclairage public des mobiliers urbains implantés dans les stations trams et bus 64 K€, la mise à disposition des équipements sportifs 71 K€, les remboursements de la Métropole sur les arbres d'alignement, le désherbage et les feux tricolores et locaux (MEFH et MEMP) pour 114 K€, les remboursements des bailleurs sur l'agence du quotidien 65 K€, le remboursement pour les élèves Ulys 19 K€, le remboursement des charges de la RépAC 19 K€...
- Les concessions (cimetières) et redevances d'occupation de domaine public (terrasses, micro-mobilités, auto-partage) pour 64,6 K€

Les autres produits des services sont estimés à 1 014 K€ dont les loyers Carrefour pour 750 K€, Mac Donald pour 54 K€, la Rampe et le Ciné théâtre pour 61K€, la poste annexe pour 30 K€, les locations de salles associatives pour 96K€ ...

Les recettes courantes en €	BP 2025	BP 2026	BP 26/ BP 25
Produits des services et du domaine	2 493 273	2 420 900	-2,9%
Autres produits de gestion (loyers...)	995 000	1 014 000	1,9%
Total recettes courantes	3 488 273	3 434 900	-1,5%

2.5 Les atténuations de charges

Elles correspondent au remboursement des indemnités journalières par la caisse primaire d'assurance maladie, du remboursement des cotisations pour les agents en détachements (intégrés au chapitre 74 au BP 2025) mais aussi au financement par l'État des contrats aidés.

en €	BP 2025	BP 2026	BP 26 / BP 25
Le remboursement des indemnités journalières	102 000	114 000	11,8%
Les remboursements agents en détachement		41 600	
Le Financement des contrats aidés	110 000	81 000	-26,4%
Les atténuations de charges	212 000	236 600	11,6%

2.6 Dette récupérable sur les intérêts de l'emprunt à la Métropole

L'année 2015 a été la première année de remboursement par la Métropole de l'annuité calculée sur l'emprunt transférable au titre du financement des dépenses d'investissement de voirie.

Pour Échirolles, le capital restant dû initial pris en compte est de 9.9 M€ sous la forme d'une dette récupérable calculée au taux de 2% sur 15 ans en annuités constantes. Au 1er janvier 2026, le capital restant dû s'élève à 885 K€.

Ce dispositif de dette récupérable permet à la commune d'accélérer son désendettement et d'améliorer ainsi ses ratios financiers. Elle permet également de desserrer la contrainte budgétaire de la commune en augmentant le niveau de ses recettes propres de la section d'investissement.

La Métropole va rembourser à la commune en 2026 la part intérêt de 17,7 K€ en section de fonctionnement et la part capital de 368 K€ en section d'investissement.

EXERCICE	CAPITAL RESTANT DU DEBUT DE PERIODE	CAPITAL	INTERET	ANNUITE	CAPITAL RESTANT DU FIN DE PERIODE
2015	9 903 028	1 183 284	198 061	1 381 345	8 719 744
2016	8 719 744	1 114 860	174 395	1 289 255	7 604 884
2017	7 604 884	1 045 068	152 098	1 197 166	6 559 816
2018	6 559 816	973 879	131 196	1 105 075	5 585 937
2019	5 585 937	901 267	111 719	1 012 986	4 684 670
2020	4 684 670	827 203	93 693	920 896	3 857 467
2021	3 857 467	751 658	77 149	828 807	3 105 809
2022	3 105 809	674 601	62 116	736 717	2 431 208
2023	2 431 208	596 003	48 624	644 627	1 835 205
2024	1 835 205	515 834	36 704	552 538	1 319 371
2025	1 319 371	434 061	26 387	460 448	885 310
2026	885 310	350 652	17 706	368 358	534 658
2027	534 658	265 576	10 693	276 269	269 082
2028	269 082	178 798	5 382	184 180	90 284
2029	90 284	90 284	1 806	92 090	0
TOTAL		9 903 028	1 147 729	11 050 757	

3 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le processus budgétaire 2025 est construit sur la poursuite des orientations des années précédentes à savoir l'optimisation des moyens sur l'ensemble des composantes (charges à caractère général, masse salariale ou dépenses de transfert), afin de pouvoir maintenir une épargne de gestion permettant de dégager une épargne nette positive et de ne pas hypothéquer les investissements de demain.

Contrairement aux préparations budgétaires 2023 et 2024 qui s'inscrivaient dans un contexte inflationniste important, les budgets 2025 et également 2026 ont été préparés avec une inflation stabilisée néanmoins ces budgets sont marqués par une hausse des dépenses imposées et non compensées par l'État comme la hausse de 3 points des cotisations des caisses de retraites de la CNRACL. Il a été ainsi très difficile de contenir un certain nombre de postes de dépenses.

L'évolution de l'inflation hors tabac estimée pour l'année 2026 serait de 1 % et permet de contenir certains postes de dépenses de la collectivité comme les charges à caractère général. Néanmoins, les charges de personnel ont progressé significativement suite à des mesures réglementaires applicables en 2023 et 2024, à cela se rajoutera donc comme pour 2025 la hausse de 3 points de CNRACL. (qui sera également reconduite en 2027 et 2028).

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des charges de gestion entre 2025 et 2026. Chaque chapitre est expliqué par la suite dans le document.

Les charges de gestion s'élèvent à 57,26 M€. Comparées à 2025, elles progressent de 1,77% par rapport au budget primitif 2025 soit 995 K€ en valeur absolue.

Elles se répartissent comme suit : 10,4 M€ pour les dépenses courantes des services, 34,85 M€ pour les dépenses de personnel, 12 M€ pour les dépenses de transfert.

En euros	BP 2025	BP 2026	BP 26 / BP 25
Chapitre 011 – Charges à caractère général	10 320 000	10 394 000	0,72 %
<i>Dépenses courantes</i>	7 580 550	7 961 550	5,03 %
<i>Fluides (eau, électricité, gaz, CCIAG, Carburants)</i>	2 739 450	2 432 450	-11,21 %
Chapitre 012 – Charges de personnel	33 900 000	34 850 000	2,80 %
Chapitre 65 – Charges de transfert	12 020 600	11 994 000	-0,22 %
Chapitre 014 – Atténuation de produits	28 000	25 200	-10,00 %
Total des charges de gestion	56 268 600	57 263 200	1,77 %

3.1 Les dépenses courantes des services

Les dépenses courantes des services s'élèvent à 10,4 M€ et sont en augmentation de 0,72 % par rapport à 2025 soit + 74 K€, ce qui traduit un effort collectif de rationalisation et d'optimisation pour contrebalancer une inflation estimée en 2026 de 1 %.

Le poste des dépenses courantes connaît une hausse de 5 % du fait de quelques postes de dépenses :

- des fins de portage de foncier à l'EPFL qui nécessitent désormais de constater une partie des dépenses en section de fonctionnement,
- de nouveaux projets liées aux systèmes d'informations afin de moderniser les réseaux,
- des accompagnements individuels d'agents pour améliorer les reclassements, ainsi que des diagnostics de services.

Afin de contenir cette évolution des dépenses et maintenir les équilibres budgétaires essentiels, des réductions ont été effectuées sur des dépenses n'impactant pas les services publics essentiels à la population. De plus, certaines dépenses ont pu être revues à la baisse grâce à des optimisations sur certaines prestations de services, des frais de télécommunications, de gestion des déchets...

Pour 2026, le poste de dépense des assurances se stabilise pour la deuxième année consécutive. L'ensemble des postes énergétiques connaissent des prévisions en baisse (hors consommation d'eau). A noter que les dépenses d'électricité ont été réajustées avec une baisse de plus de 20 %. La raison est que lors des années précédentes (notamment au BP 2025), les provisions qui avaient été inscrites de façon prudentielles (à cause du contentieux avec le fournisseur historique) n'ont plus lieu d'être car ce contentieux a été résolu et la ville a contracté un marché auprès d'un nouveau fournisseur.

Les dépenses courantes des services en €	BP 2025	BP 2026	BP 26/BP25 en €	BP 26 / BP 25 en %
Dépenses courantes	7 328 050	7 709 050	381 000	5,20 %
Assurances	252 500	252 500	0	0,00 %
Fluides	2 739 450	2 432 450	-307 000	-11,21 %
<i>Eau</i>	<i>250 000</i>	<i>300 000</i>	<i>50 000</i>	<i>20,00 %</i>
<i>Électricité</i>	<i>1 304 200</i>	<i>1 017 200</i>	<i>-287 000</i>	<i>-22,01 %</i>
<i>Chauffage</i>	<i>800 000</i>	<i>800 000</i>	<i>0</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Combustible</i>	<i>250 500</i>	<i>180 500</i>	<i>-70 000</i>	<i>-27,94 %</i>
<i>Carburants</i>	<i>134 750</i>	<i>134 750</i>	<i>0</i>	<i>0,00 %</i>
Total des dépenses courantes	10 320 000	10 394 000	74 000	0,72 %

Dépenses courantes / Dépenses réelles de fonctionnement en %	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Echirolles	16,25%	15,99%	15,72%	16,05%	16,15%	16,10%	17,73%	16,83%	17,73%	18,77%	18,48%	18,02%	17,90%
Strate 20-50000 habitants *	21,46%	20,71%	19,67%	19,76%	22,14%	22,52%	21,07%	22,02%	23,42%	23,84%	24,18%		

* source DGCL

3.2 Les dépenses de personnel

La masse salariale varie mécaniquement chaque année en fonction du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) mais d'autres mesures réglementaires peuvent impacter les charges de personnel. Chaque année un travail est élaboré sur la maîtrise de l'évolution de la masse salariale (départ en retraite non remplacé, réduction des heures supplémentaires et des remplacements, ...) pouvant absorber les éléments mécaniques cités ci-dessus. Depuis 2023, le travail de maîtrise sur l'évolution des charges de personnel ne permet plus de neutraliser les mesures réglementaires subies décidées par l'État et qui restent non compensées, notamment la revalorisation du point d'indice de 1,5 % en 2024 (après celle de 2023 à hauteur de 3,5%) puis en 2025 et 2026, c'est l'augmentation de 3 points de cotisations/an de la CNRACL qui explique à lui seul une augmentation en valeur absolue annuelle de 400 K€. Ainsi, afin de réduire le déficit de la caisse de retraite des fonctionnaires, l'État a prévu cette augmentation de 3 points en 2027 et en 2028, soit un total cumulé de 1.8 M€ de charges supplémentaires toutes choses égale par ailleurs.

La masse salariale augmente en 2026 de 530 K€ (+1,6%), soit un prévisionnel estimé à 34,85 K€.

En M€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Dépenses de personnel	28,7	28,6	28,7	29	30,4	29,8	30,8	31,95	33,9	34,85

L'évolution de la masse salariale correspond à plusieurs augmentations structurelles :

- +392 K€ pour l'augmentation de 3 points sur la cotisation patronale de la CNRACL.
- +337 K€ liés au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), ce qui correspond aux avancements d'échelons, de grade et de promotion interne.
- +250 K€ qui prennent en compte des besoins nouveaux des services, des renforts, des remplacements ainsi que les effets de réorganisation pour maîtriser la masse salariale ainsi que les régularisations des éléments de payes de 2025 sur 2026.
- +221 K€ pour prendre en compte les éléments hors paye (+ intérim) ainsi que l'aide à la restauration le midi pour des agents communaux.
- +20 K€ pour la réévaluation des grilles indiciaires et/ou le SMIC.
- -270 K€ des réductions lors du passage d'agents en situations administratives non prévisibles entraînant une diminution de salaires (demi traitement lors de longue maladie, congés parentaux, passage à temps partiel...)
- Enfin, pour prendre en compte la réalité du marché du travail et plus spécifiquement la situation de nombreuses filières pénuriques notamment dans la fonction publique, qui engendre des périodes de vacances de postes importantes, la ville a souhaité rapprocher (comme pour le BP 2025) les prévisions budgétaires à cette réalité et ainsi estimer une « consommation annuelle des crédits à hauteur de 98 % de l'ensemble des postes budgétés ».

En €	BP 2026
Dépenses de personnel – BP 2025	33 900 000
Augmentation de 3 points de la CNRACL	392 000
Glissement vieillesse technicité (1%)	337 000
Réorganisation, Contrats aidés, postes financés Enveloppes de remplacements, renforts, besoins des services ...	250 000
Eléments hors payes + aide à la restauration agents	221 000
Ré-évaluation de la grille indiciaire ou SMIC	20 000
Réductions lors de passage en situations administratives exceptionnelles	-270 000
Dépenses de personnel – BP 2026	34 850 000
% d'évolution	2,80%

Pour 2026, la prévision budgétaire anticipe une augmentation des Équivalents Temps Plein (ETP) rémunérés, portant le total à 762 ETP, soit une hausse de +8,50 ETP par rapport à 2025. Cette évolution traduit une volonté d'adapter les moyens humains aux besoins des services, dans un contexte de contraintes budgétaires accrues.

On peut noter les principales évolutions suivantes :

Évolution à la baisse de l'enveloppe des agents permanents (- 6 ETP)

Cette tendance résulte d'ajustements structurels opérés au sein des directions :

- Suppression d'un poste en surnombre au sein d'une direction.
- Réorganisation de certaines directions : Des postes ont été gelés suite à des départs à la retraite dans l'attente de réorganisations. Certains postes peuvent désormais être assurés par l'enveloppe de remplacements-renforts pour éviter une pérennisation avant la réorganisation.

Enveloppes de renfort et de remplacement (+13,85 ETP) :

Les effectifs de renfort et de remplacement connaissent une forte augmentation de +13,85 ETP.

- Ces évolutions sont en grande partie liées à l'intensification des absences pour raisons de santé, notamment des arrêts prolongés et des situations d'inaptitude sur poste, qui nécessitent un recours accru et durable au remplacement. Elles sont également amplifiées par l'élargissement de l'accès au temps partiel thérapeutique qui, s'il facilite le retour progressif des agents, nécessitent néanmoins une compensation significative en effectifs.
- L'organisation des élections municipales contribue également à cette augmentation dédiées aux opérations électorales et à la mise sous pli.
- Certains postes sont assurés par cette enveloppe lors de départ d'un agent permanent dans l'attente de réorganisations de services.

Évolution des emplois aidés + contrats de projet (+0,5 ETP)

Enfin, l'enveloppe des emplois aidés et contrat de projet demeure globalement stable : de 18,02 ETP en 2025, à 18,46 ETP en 2026.

- Cette stabilité relative s'explique par le maintien des dispositifs Adultes-relais QRR financés par l'État ; néanmoins, on observe une diminution marginale de 0,5 ETP pour ce type de contrat (2,5 à 2 ETP). On constate également la présence de sept apprentis en 2026, en baisse par rapport à 2025 (9), en raison d'une diminution des demandes soit 1,3 ETP. Les stagiaires gratifiés connaissent eux aussi une légère baisse, équivalente à 0,3 ETP.
- Parallèlement, la collectivité poursuit son engagement en faveur de l'insertion professionnelle en mobilisant dix Parcours Emploi Compétences (PEC) en 2026, contre neuf l'année précédente.(+1 ETP). Les aides de l'État, estimées à 81 000 € pour l'année, sont toutefois en diminution, notamment pour les contrats PEC, ce qui impacte le financement global de ces dispositifs.
- Enfin on peut noter une montée en charge des contrats de projet dans la collectivité passant de 1,6 ETP en 2025 à 3 ETP en 2026.

Sur un montant global de la masse salariale qui s'élève à 34 850 000 € au BP 2026, seuls les postes suivants seront éligibles à un financement public soit un montant estimé de 247 500€.

Les postes financés	Financeurs	Montant
Chargée de projet Cité Educative	État	30 500
Chargé de mission – Agence du quotidien	AIH/OPAC/SDH	40 000
NPNRU Villeneuve – Chargée de mission	Métropole	50 000
Prévention – 2 Adultes relais	État	46 000
Remb PECS – Contrats aidés – 10	État	81 000
Budget primitif 2026 – Rappo	TOTAL	247 500

3.3 Les dépenses de transfert

Les dépenses de transfert sont évaluées à 12 M€. Elles diminuent légèrement de 0,2 % par rapport au BP 2025 soit en valeur absolue -26 K€. Cette baisse est principalement expliquée par des dépenses exceptionnelles d'hébergements en 2025 dans le cadre de la fermeture provisoire du Carrare, qui ne sont pas à reconduire en 2026.

Les dépenses de transfert comprennent les subventions CCAS pour 6.5 M€ et autres opérateurs (RéPAC, Le TRACé, EVADE) pour 2.34 M€, les participations aux syndicats intercommunaux pour 1.57 M€, les subventions au tissu associatif pour 1.08 M€ et les autres dépenses de transfert pour 550 K€.

Les dépenses de transfert en €	BP 2025	BP 2026	BP 2025/ BP 2024
Subvention au CCAS	6 500 000	6 500 000	0,0%
Subventions aux opérateurs (Repac, TRACé, Evade)	2 342 169	2 342 169	0,0%
Subventions aux syndicats intercommunaux	1 511 469	1 517 489	0,4%
Subventions au tissu associatif	1 070 815	1 084 704	1,3%
Autres dépenses de transfert	596 147	549 638	-7,8%
Total	12 020 600	11 994 000	-0,2%

3.3.1 Les subventions aux opérateurs de la Ville

Elles concernent les versements aux organismes dans lesquels la Ville détient un pouvoir de décision prépondérant (CCAS, Répac, Le TRACé) ou a pris un engagement contractuel dans le cadre des politiques publiques « déléguées » (Évade). L'ensemble de ces participations sont reconduites 2026 à hauteur de 8.8M€.

Subventions aux opérateurs en €	BP 2025	BP 2026	BP 2026/ BP 2025
CCAS	6 500 000	6 500 000	0,0%
RéPac	513 600	513 600	0,0%
Le TRACé	451 267	451 267	0,0%
Evade	1 377 302	1 377 302	0,0%
Total Subventions	8 842 169	8 842 169	0,0%

3.3.2 Les participations aux syndicats intercommunaux

Pour 2026, les participations aux syndicats intercommunaux s'élèvent à 1.57 M€ en hausse de 0,4 % (soit 6K€) qui s'explique principalement par une augmentation au dispositif de sécurité inter-bailleurs et de la contribution au SITPI ainsi qu'au Syrlisag.

Les participations aux syndicats intercommunaux en €	BP 2025	BP 2026	BP 26/ BP 25
Ecole de musique J Wiener – CRI	762 000	762 000	0,0%
Syndicat intercommunal pour la télématique et les prestations informatiques – SITPI- contingent + pactes + Oxalys	482 769	483 556	0,2%
Syndicat intercommunal pour la réalisation du lycée du sud de l'agglomération grenobloise – SIRLYSAG	47 000	48 000	2,1%
Les moulins de Villancourt	40 700	41 000	0,7%
Dispositif de sécurité Inter-Bailleurs	16 000	19 933	24,6%
Participation à la ville de Pont de Claix sur la zone de Comboire (ex SIERZAC)	163 000	163 000	0,0%
Total participations aux syndicats intercommunaux	1 511 469	1 517 489	0,4%

3.3.3 Les subventions au tissu associatif de la Ville

Les subventions au tissu associatif s'élèvent à 1.08 M€ en augmentation de 1,3% par rapport au budget 2025. L'explication de cette hausse se trouve dans la volonté de poursuivre le partenariat avec la ville de Houéyogbé au Bénin pour un montant de 15 K€.

Le détail par associations se trouve dans l'annexe du présent rapport (pages 42-45).

Subventions au tissu associatif en €	BP 2025	BP 2026	BP 26/ BP 25
Vie associative et relations internationales	60 532	76 392	26,2%
Environnement	9 875	10 875	10,1%
Comité social local	100 060	101 000	0,9%
Culture	34 585	34 585	0,0%
Sports	642 970	638 650	-0,7%
Jeunesse	122 913	122 913	0,0%
Prévention	16 500	16 500	0,0%
Éducation	74 380	74 789	0,5%
Habitat	9 000	9 000	0,0%
Total des subventions au tissu associatif	1 070 815	1 084 704	1,3%

3.3.4 Les autres dépenses de transfert

Les autres dépenses de transfert diminuent de 7,8 %. Elles sont constituées principalement des indemnités et cotisations versées en faveur des membres du conseil municipal à hauteur de 377 000 € et reste stable par rapport au BP 2025. Les autres contributions diminuent suite à la non reconduction de dépenses exceptionnelles engagées en 2025 (voir plus haut).

Les autres dépenses de transfert en €	BP 2025	BP 2026	BP 26/ BP 25
Indemnités élu-es – cotisations	377 000	377 000	0,0%
Autres contributions	219 147	172 638	-21,2%
Total autres dépenses de transfert retraitées	596 147	549 638	-7,8%

L'INVESTISSEMENT

4.1 Les dépenses d'investissement

Pour 2026, le volume des investissements reste conséquent (16,45M€) pour un environnement préservé et un meilleur cadre de vie.

Les dépenses réelles d'investissement 2026 se décomposent en deux parties :

- 1 Des dépenses financières pour 6.05 M€.** Elles sont affectées au remboursement du capital de la dette pour 3.46 M€, à une enveloppe de 2.41 M€ pour des remboursements temporaires d'emprunts éventuels, à un remboursement de taxe d'aménagement indûment perçu à hauteur de 67 K€ cette année (représentant le solde) à des versements de cautions pour 10 K€, une participation en capital à l'AFL pour 31 K€, l'attribution de compensation d'investissement pour 210 K€, une enveloppe d'avance sur marchés publics pour 50 K€, ainsi que des dépenses pour comptes de tiers pour 20K€.
- 2 Des dépenses d'équipement pour 10.4 M€.** Elles sont réparties en deux grands thèmes : **le maintien d'actif** avec les réhabilitations, la modernisation et les mises aux normes, les acquisitions de renouvellement et **les créations nouvelles** avec les acquisitions, le développement du patrimoine et les espaces publics ainsi que d'autres dépenses non réparties entre ces 2 grands thèmes.

Le maintien d'actif pour 5,86 M€ avec 3 grandes déclinaisons :

Réhabilitations pour 4,73 M€ dont :

3.16 M€ sur les réhabilitations de bâtiments communaux avec notamment :

- ✓ Une enveloppe de 600 K€ pour une 1ère phase de travaux de la toiture sommitale (structure, isolation, skydome, protection collective) de « La Rampe », avant l'installation du photovoltaïque en 2027.
- ✓ Une enveloppe de 200 K€ dans le cadre du plan toiture pour rénover 2 à 3 toitures en fin de vie/an
- ✓ Une enveloppe pour le Plan école de 355 K€ notamment pour la rénovation des sanitaires de l'élémentaire J.Moulin (105 K€), des études pour la future restructuration de l'école Danièle Casanova (80 K€) ; des travaux de rénovation de classes (70 K€)...
- ✓ Dans le cadre du NPNRU de la Villeneuve, des études et travaux pour la rénovation du pôle d'animation mutualisé de la Butte à hauteur de 1,41 M€.

1.2 M€ sur les espaces publics avec notamment :

- ✓ La poursuite du programme d'éclairage public « full led » pour 150 K€,
- ✓ Des réfections et renouvellement de jeux pour enfants pour 61 K€,
- ✓ Divers travaux sur la voirie et cheminements communaux dont ceux du parc Maurice Thorez pour 180 K€,
- ✓ Une enveloppe de 60K€ pour le budget participatif des Granges,
- ✓ Des interventions diverses sur les terrains de sports pour 80 K€,
- ✓ Un soutien à la réhabilitation des copropriétés (dispositif PIC) situées dans le périmètre du NPNRU pour 196 K€...

Modernisation et mise en conformité pour 365 K€ dont :

- Une enveloppe prévisionnelle de 90 K€ pour les améliorations thermiques et 275K€ sur les mises aux normes des bâtiments communaux.

Acquisitions renouvelées pour 1,12 M€ dont :

- Le renouvellement du parc véhicule à périmètre constant afin de se projeter sur l'objectif « 0 diesel » pour 350 K€,
- Le renouvellement du matériel et mobilier de l'ensemble des services de la ville pour 564 K€ (restaurants municipaux, entretien des locaux, espaces extérieurs, équipements sportifs, établissements culturels...),

- 205 K€ pour le renouvellement du matériel et outils numériques (plan numérique, téléphonie, logiciels métiers et postes informatiques).

Les créations pour 3.56 M€ avec :

Acquisitions nouvelles de matériels et mobiliers pour 21 K€

Développement du patrimoine et des espaces publics pour 4,31 K€ dont :

- 1,17 M€ de créations sur les bâtiments avec notamment :
 - ✓ Des travaux d'étanchéité et installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire Jean Moulin pour 385 K€,
 - ✓ Des travaux d'aménagement de la nouvelle MDH Ecureuils pour 435 K€
- 190 K€ dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection
- 562 K€ dans le cadre du Plan Climat Air Energie avec notamment :
 - ✓ Des travaux de désimperméabilisation de la cour d'école Langevin pour 420 K€,
 - ✓ l'abondement au dispositif MurMur pour 82 K€.
- 2.3 M€ de créations sur les espaces publics avec principalement
 - ✓ 740 M€ de travaux liés au NPNRU Eco-quartier Villeneuve pour des aménagements urbains des Etats généraux Sud Ouessant, les abords du Limousin, parking du Vivarais, la participation au futur pôle de santé de la Butte,
 - ✓ Des frais d'acquisitions de récupération de fonciers de l'EPFL pour le commerce du Carrare, du foncier de TECCEM/DSV et pour une maison proche de la gare pour un total de 635 K€,
 - ✓ La participation au projet connexion pôle gare pour 120 K€,
 - ✓ Des aménagements urbains aux abords de Grand'Place pour 353 K€.

Les autres dépenses d'équipement pour 214 K€ avec :

Il s'agit du versement de l'attribution de compensation à la Métropole pour 210K€, ainsi que des travaux pour 4K€ aux abords du Carrare.

3 Des restes à réaliser de 2025 pour 4,99 M€

4 La reprise anticipée du résultat déficitaire d'investissement de 2025 pour 2,52 M€.

4.2 Le financement des investissements

- Globalement la section d'investissement représentent 23,97 M€ et se décomposent de la manière suivante : 15,4 M€ pour les dépenses d'équipement (10,4 M€ au BP et 5 M€ de restes à réaliser), 6 M€ de dépenses financières (dont le remboursement du capital de la dette pour 3.46 M€), et 2,52 M€ de reprise du déficit du résultat antérieur.

Le financement des dépenses d'investissement est constitué :

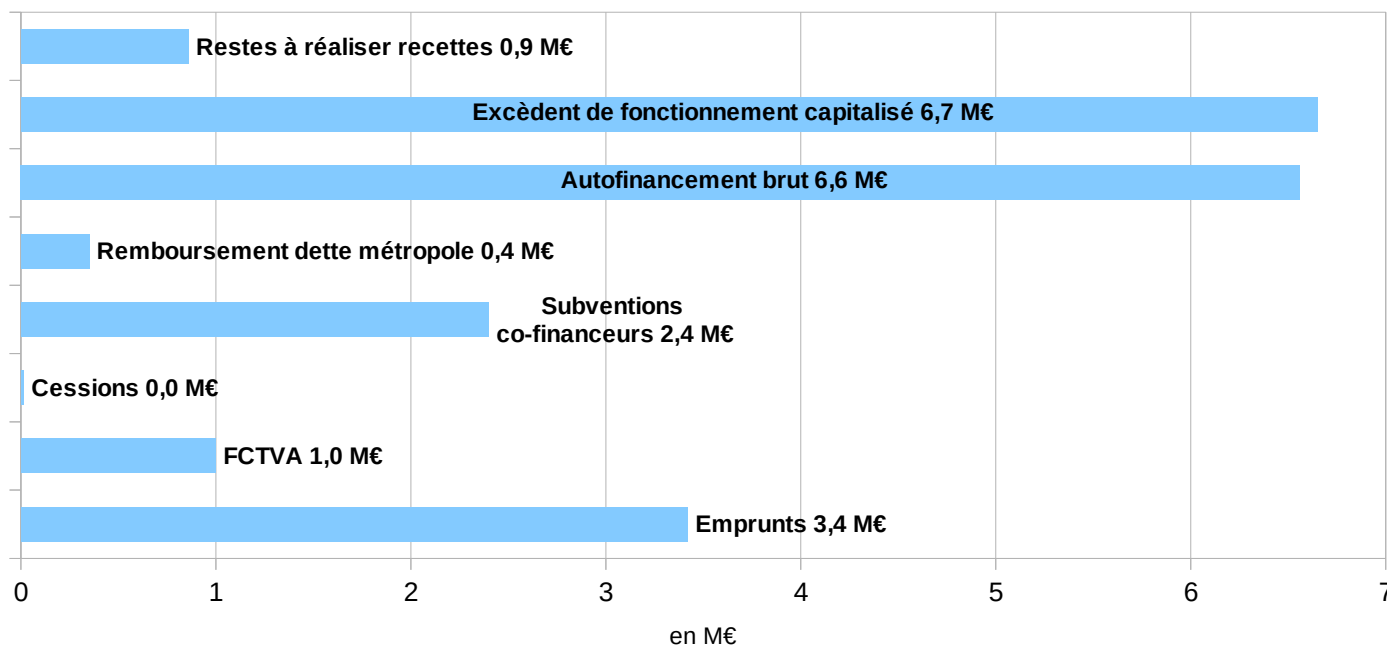
- de l'autofinancement brut pour 6,56 M€ associant l'épargne brute pour 4,32 M€ et la reprise anticipée du résultat de fonctionnement pour 2,23 M€,
- du remboursement du capital de la dette récupérable de la métropole pour 351 K€,
- du FCTVA (fonds de compensation de TVA) sur les investissements N-2 pour 1 M€,
- des subventions co-financeurs pour 2.39 M€ avec principalement :
 - 2,215 M€ sur le NPNRU Eco-quartier Villeneuve pour les projets suivants :

- ✓ 1 146 K€ pour le pôle d'animation de la Butte
 - ✓ 744 K€ pour les soldes de la réhabilitation de l'école JP Marat
 - ✓ 196 K€ pour les aménagements des espaces publics des Etats Généraux
 - ✓ 129 K€ pour le multi-accueil du Limousin
- 115 K€ dans le cadre du programme « Full Led » Fonds verts et fonds de transition de la Métropole;
 - 50 K€ pour la poursuite de déploiement de la vidéoprotection ;
- Une cessions de terrains pour 15 K€
 - des remboursements de cautions pour 10 K€ et d'avances sur marchés publics pour 50 K€
 - d'une enveloppe d'emprunt d'équilibre inscrite à hauteur de 3,65M€ et une enveloppe de 2,4M€ d'emprunts remboursables temporairement
 - de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le déficit 2025 de la section d'investissement et le déficit sur les restes à réaliser pour 6,65 M€ ;
 - des restes à réaliser en recettes pour 0,86 M€.

Soit un total de financement de 23,97 M€.

- **La règle de l'équilibre réel est respectée :** la couverture du capital de la dette de 3.46 M€ est largement assurée par les ressources propres générées par : l'épargne brute de 4,32 M€, la reprise des résultats de fonctionnement de 2,23 M€, le remboursement de la dette Métropole de 351 K€, le FCTVA de 1 M€ et les recettes de cessions de 15 K€. *Ainsi le principe budgétaire d'équilibre réel est bien respecté avec un surplus de couverture de 4,46 M€.*

Répartition des recettes d'investissement en M€



5 L'ENDETTEMENT

5.1 La capacité de désendettement

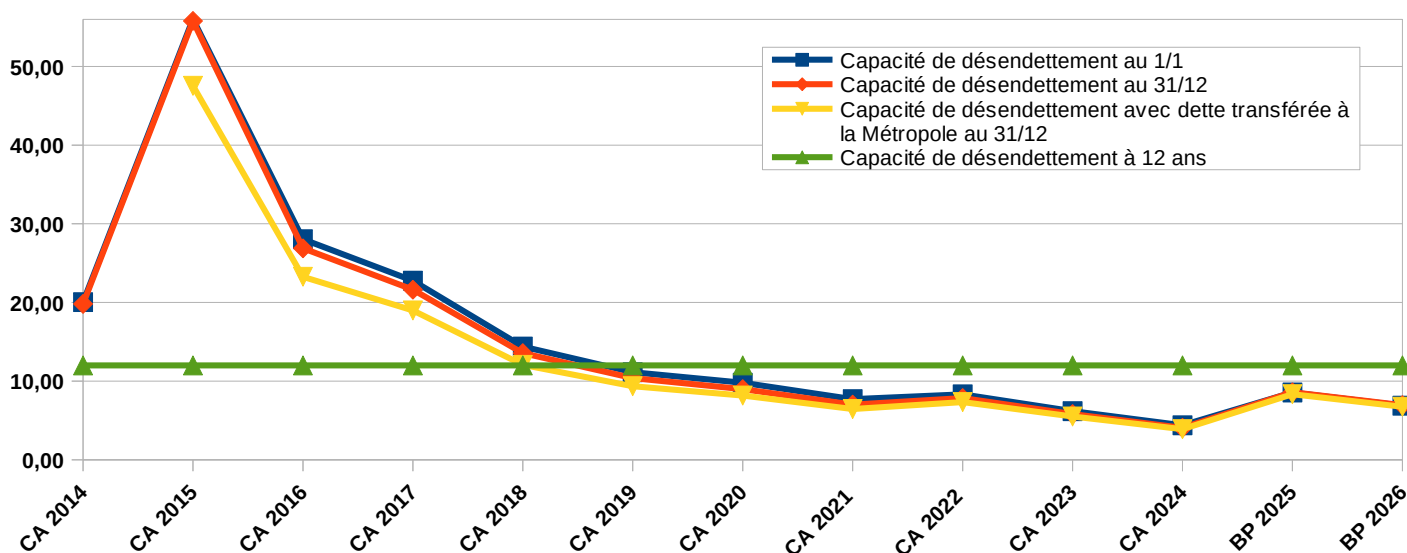
Quelques éléments de rétrospective concernant la dette sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le ratio de capacité de désendettement se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone bleue ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

L'évolution de l'encours de dette de 2016 à 2026 est proposée dans le tableau ci-dessous au 1 janvier de l'exercice, au 31 décembre de l'exercice et au 31 décembre de l'exercice en intégrant la dette transférée à la Métropole.

La capacité de désendettement est elle aussi présentée au 1 janvier, au 31 décembre et au 31 décembre en intégrant la dette Métropole.

En €	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Montant emprunté	3 266 900	2 750 000	1 341 900	1 000 000	0	0	1 400 000	1 400 000	1 000 000	3 346 577	3 646 924
Remboursement du capital de la dette	5 720 157	5 584 811	4 416 044	4 373 706	4 023 740	3 955 886	3 635 687	3 622 980	3 589 427	3 450 000	3 460 000
Encours de la dette au 1/1	58 951 017	56 497 760	53 662 949	50 588 805	47 215 100	43 191 360	39 235 474	36 999 787	34 776 807	32 187 380	29 761 920
Encours de la dette au 31/12	56 497 760	53 662 949	50 588 805	47 215 100	43 191 360	39 235 474	36 999 787	34 776 807	32 187 380	32 083 957	29 948 844
Encours avec dette transférée à la Métropole au 31/12	48 892 876	47 103 133	45 002 868	42 530 430	39 333 893	36 129 665	34 568 579	32 941 602	30 868 009	30 764 586	29 063 534
Évolution de l'encours	-2 453 257	-2 834 811	-3 074 144	-3 373 705	-4 023 740	-3 955 886	-2 235 687	-2 222 980	-2 589 427	-103 423	186 924
Épargne brute hors cessions	2 101 879	2 481 671	3 730 423	4 547 777	4 817 265	5 599 618	4 717 074	5 990 179	7 933 486	3 764 193	4 324 400
Capacité de désendettement au 1/1	28,05	22,77	14,39	11,12	9,80	7,71	8,32	6,18	4,38	8,55	6,88
Capacité de désendettement au 31/12	26,88	21,62	13,56	10,38	8,97	7,01	7,84	5,81	4,06	8,52	6,93
Capacité de désendettement avec dette transférée à la Métropole au 31/12	23,26	18,98	12,06	9,35	8,17	6,45	7,33	5,50	3,89	8,17	6,72

Evol. de la capacité de désendettement de 2014 à 2026 en années

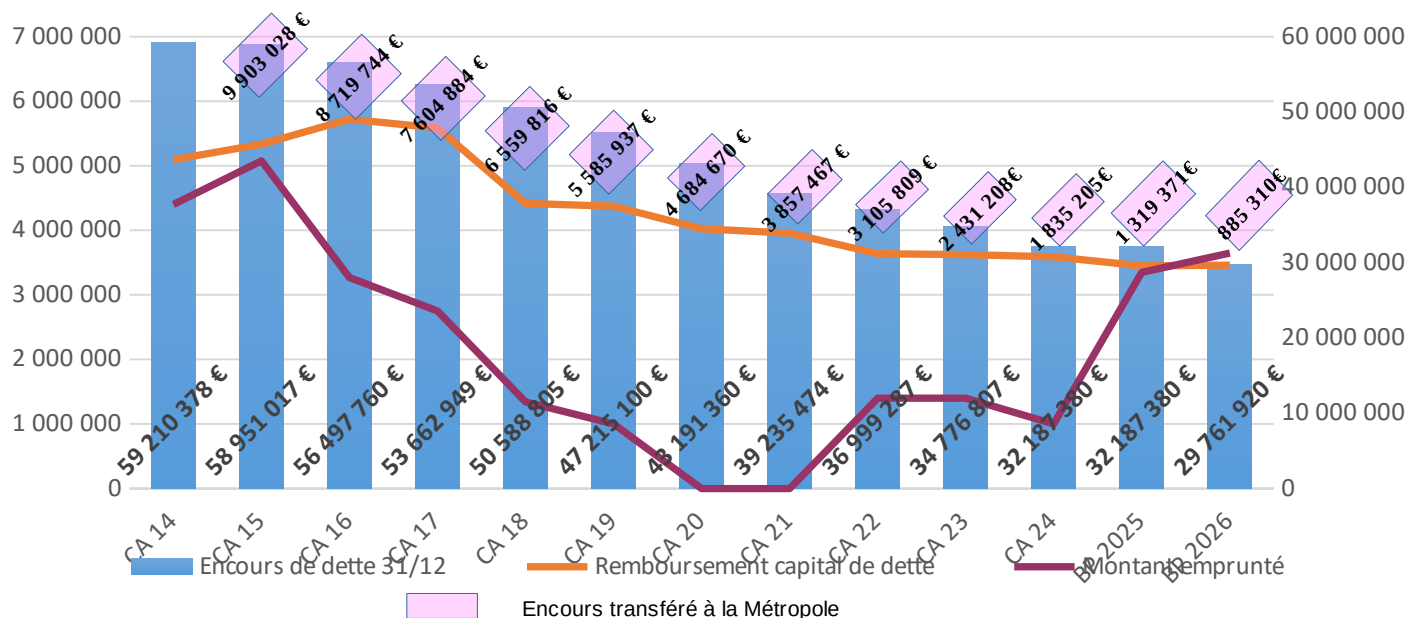


La dégradation du ratio de capacité de désendettement en 2015 était directement liée aux effets de la métropolisation sur la baisse du niveau d'épargne brute de la ville et de la baisse des dotations de l'État. Entre 2020 et 2025, la poursuite du désendettement de la Commune et l'amélioration de l'épargne brute permettent de présenter une capacité de désendettement à moins de 10 années .

Il apparaît incontestable que la ville d'Échirolles s'est désendettée de façon remarquable depuis 2014 avec une baisse de l'encours de dette de 29,44M€ soit un stock de dette divisé par 2.

Au 1^{er} janvier 2014, la dette par habitant était de 1 661 €, elle est de 800 € au 1^{er} janvier 2025 (862 € au 1/1/2024) soit une baisse de la charge de la dette par habitant de – 861 € entre 2014 et 2026 soit une réduction de plus de la moitié en 12 ans.

Evol. du capital et de l'encours de la dette au 31/12



5.2 Une dette maîtrisée et en baisse depuis plusieurs années

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 29,76 M€. Il était de 32,19 M€ au 1^{er} janvier 2025. La Ville s'est désendettée de 2.43 M€ en 2025 en ayant tiré un prêt de 1 M€ en 2025.

Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	12 442 995 €	41,81 %	2,79 %
Variable	10 937 907 €	36,75 %	2,60 %
Livret A	6 380 793 €	21,44 %	2,66 %
Ensemble des risques	29 761 694 €	100,00 %	2,69 %

Cette structure avec une part de taux fixe à 41,81% permet à la Ville de profiter des taux qui restent relativement bas sur une partie de son encours. Les taux moyens fixes s'élèvent à 2,79 %.

La part des taux variables (y compris les livrets A) s'élève à 58,19% dont 21,44 % de livret A (actuellement au taux de 1,7 % et prévu à la baisse début 2026). Les taux moyens variables de la ville s'élèvent à 2,63 %.

Indice	Nombre	CRD	Part
Euribor 12 mois	1	4 515 599,35 EUR	15,17 %
Euribor 1 mois	1	113 863,68 EUR	0,38 %
Euribor 3 mois	6	5 063 277,08 EUR	17,01 %
TAM	2	445 500,00 EUR	1,50 %
TAG 1 mois	1	799 666,41 EUR	2,69 %
Livret A	8	6 380 792,64 EUR	21,44 %
Taux fixes	18	12 442 995,02 EUR	41,81 %
	37	29 761 694,18 EUR	100,00 %

Les taux variables choisis sont sans risque pour la Ville, ce que démontre la grille Gissler ci-dessous. L'intégralité des contrats sont positionnés en A1 soit le risque le plus faible.

La classification des risques

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

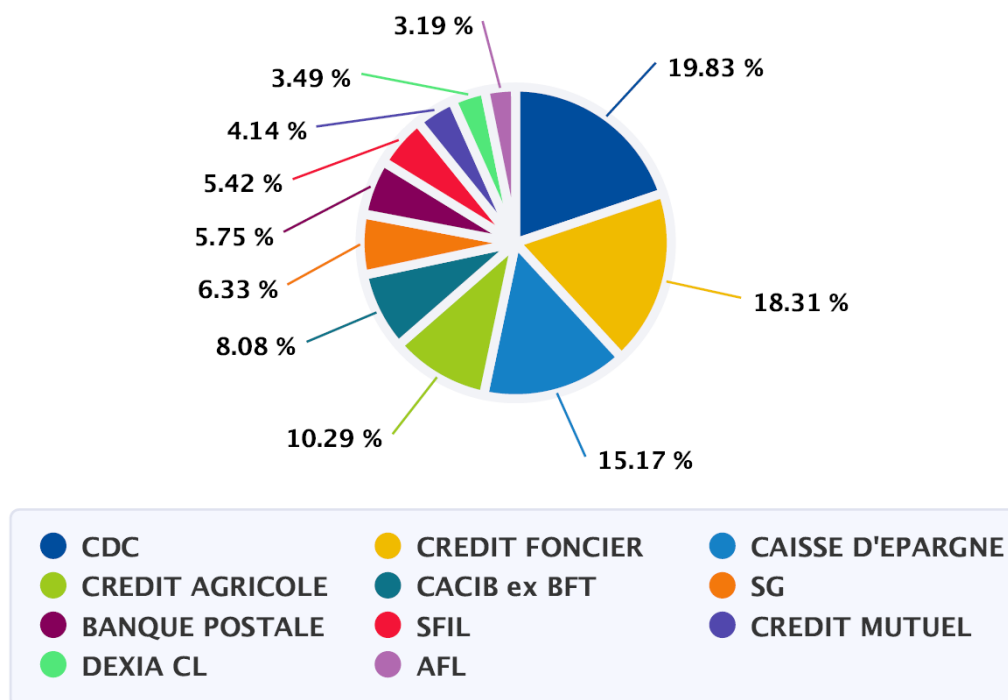
Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple Pas d'effet de levier
3	Écarts d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 Multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres types de structures

Matrice des risques charte Gissler

L'intégralité des contrats de la ville d'Échirolles sont positionnés en A1, soit avec le risque le plus faible.

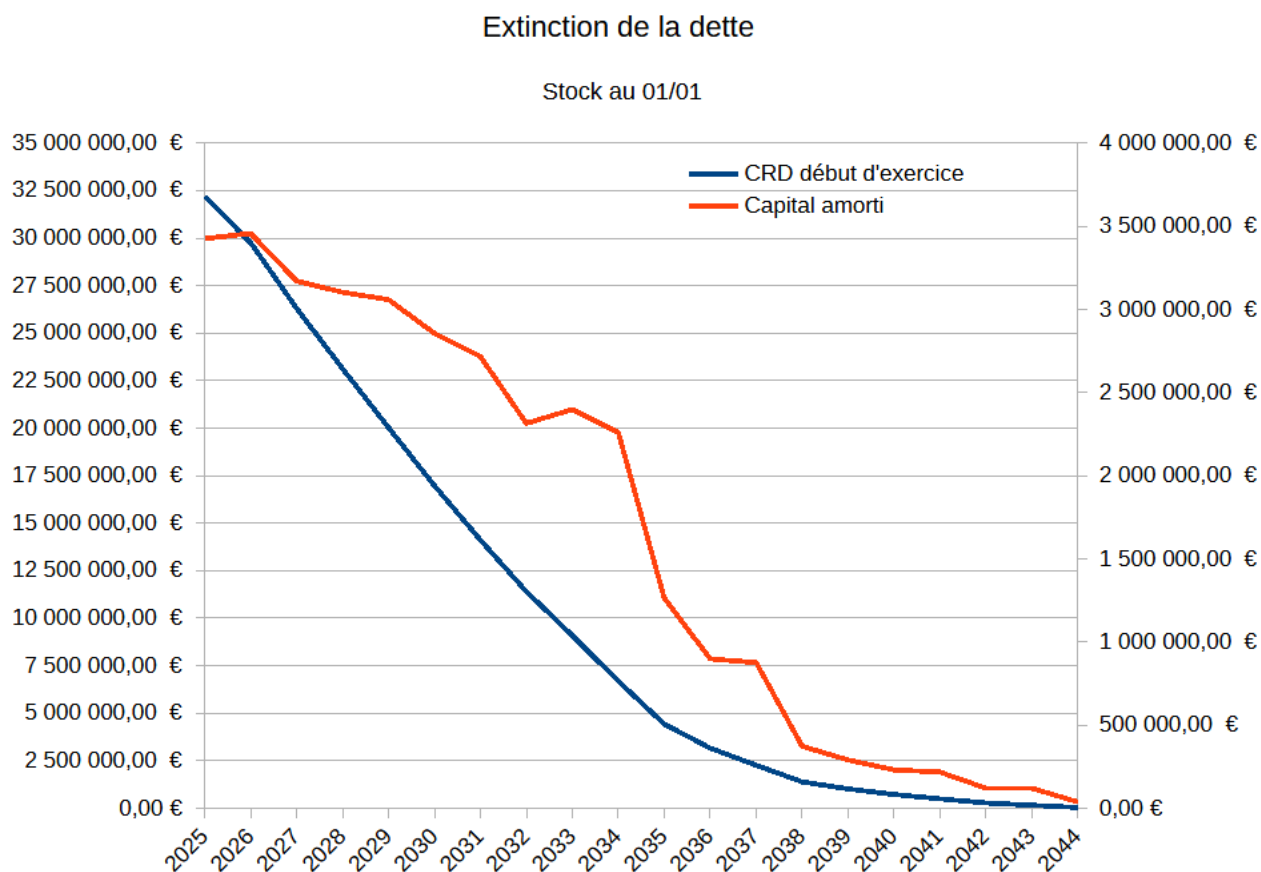
La dette par prêteur se répartit entre de nombreux établissements historiques :

Dette par prêteur			
Prêteur	CRD	% du CRD	
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	5 901 031 €	19,83 %	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 449 371 €	18,31 %	
CAISSE D'ÉPARGNE	4 514 533 €	15,17 %	
CREDIT AGRICOLE	3 062 094 €	10,29 %	
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	2 404 044 €	8,08 %	
SOCIETE GENERALE	1 882 751 €	6,33 %	
BANQUE POSTALE	1 712 285 €	5,75 %	
SFIL CAFFIL	1 614 399 €	5,42 %	
CREDIT MUTUEL	1 232 269 €	4,14 %	
DEXIA CL	1 038 916 €	3,49 %	
Agence France Locale	950 000 €	3,19 %	
Ensemble des prêteurs	29 761 694 €	100,00 %	



Compte tenu de l'extinction de la dette, des derniers taux connus pour 2026 et avant recours à l'emprunt, l'annuité 2026 est évaluée à 4 210K€. Avec un remboursement en capital de 3 460K€ et 750K€ en intérêts.

Ci-dessous, le profil d'extinction théorique de la dette sans aucun nouvel emprunt en 2026.



Au BP 2026, un emprunt d'équilibre maximum est envisagé à hauteur de 3,65 M€ permettant de financer en partie les projets d'investissements prévus au budget sur le long terme. L'emprunt permet ainsi de lisser la charge des projets structurants sur les différentes générations qui les utiliseront.

Pour 2026, compte tenu des tensions liées à la dégradation de la note de la France par les Agences financières et malgré le fait que les marchés et établissements bancaires ont déjà intégré cette situation dans leur marge, le risque de hausse des taux est envisagé pour la fin 2026 et les marges vont restées élevées.

Aussi il est tout indiqué de chercher à profiter des enveloppes de prêts thématiques pour bénéficier de conditions préférentielles par projet à financer (exemple : Transition écologique Livret A+0,5 % - Quartiers NPRU Livret A+0,6 %).

Par ailleurs, la Ville continue de bénéficier du mécanisme de la dette récupérable auprès de la Métropole dans le cadre des emprunts voirie reconstitués et non transférés au moment du transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2015.

Les montants attendus en 2026 sont de 350,6 K€ pour le capital et 17,7 K€ pour les intérêts. Pour mémoire, le CRD initial qui aurait dû être transféré était à hauteur de 9.9 M€.

Le CRD de la dette de la Ville qui est de 29,76 M€ au 1^{er} janvier, serait de 29,22 M€ si les contrats concernant la voirie avaient été transférés.

5.3 Des opérations de gestion de la dette active pour 2026

Les services de la ville suivent quotidiennement la trésorerie de la collectivité et des outils financiers permettent d'optimiser cette trésorerie en fonction des disponibilités et des besoins. Ces opérations permettent soit d'engranger des intérêts donc des recettes de fonctionnement où bien de réduire les frais d'intérêts de certains prêts en les remboursant temporairement et donc de permettre de réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement.

5.3.1 Placement de trésorerie

La ville a cédé divers biens du patrimoine pour un montant de 891 000€ en 2023, 340 000€ en 2024 et 890 000€ en 2025. Ces fonds peuvent être placés sur des comptes à terme ouverts auprès de l'État avec une rémunération fixée à la souscription des comptes suivant la durée de placement prévue.

Par exemple, ces placements réalisés en fonction des surplus de trésorerie auront généré des intérêts à hauteur de 24,7K€ en 2025 et pourraient générer de nouveaux intérêts pour 2026 estimés à 8K€ au budget, ces recettes sont inscrites en fonctionnement au chapitre 76.

En fonction des disponibilités de trésorerie de la ville, cette opération pourra être reconduite par période à définir selon l'évolution des taux à venir.

5.3.2 Remboursements anticipés temporaires

Dans le cadre de ses opérations d'investissement, la ville d'échirolles a contracté dans le passé plusieurs prêts auprès de la CACIB. Ces contrats disposent de la possibilité d'un remboursement anticipé temporaire, financé par la CACIB à hauteur de 100% de l'EONIA, soit à ce jour l'Ester€+0,08%. Cette option permet de réduire le montant de la charge d'intérêt sur chacun de ces tirages, pour une durée allant de 15 jours à un an.

Compte tenu des taux d'intérêts et du taux de l'Ester€ cette option permet une réduction des frais financiers.

En effet, ces opérations ont permis d'économiser 95 K€ en frais d'intérêts en 2024 et 43K€ en 2025, malgré la baisse des taux à 1,93% au 15 décembre 2025, contre 2,92% en janvier 2025, et la diminution du capital restant dû (CRD) de ces contrats, ce qui représente une économie de 61% des intérêts contractuels prévus pour ces contrats en 2025.

Le remboursement possible concerne le total du capital restant dû des 4 contrats de la CACIB pour un montant total de 2.4 M€ en 2026 (ces montants sont inscrits en dépense et recette des comptes 16 en investissement).

Lorsque la trésorerie le nécessitera, il sera ainsi procédé à la demande de tirage des montants de capital restant dû pour chacun des tirages concernés, ils seront alors réintégrés dans l'encours de dette de la ville pour la durée contractuelle restante.

Les économies éventuelles n'ont pas été chiffrées et inscrites au BP 2026, du fait de l'incertitude des durées de remboursements envisageables.

Répartition des subventions aux associations

Associations	BP 2026
CSL	101 000
COMITE SOCIAL LOCAL	101 000
SUBVENTION DE FONCT LPO	1 000
SUBVENTION DE FONCT ADTC	500
SUBVENTION DE FONCT SPA	500
SUBVENTION DE FONCT TICHODROME	3 700
SUBVENTION DE FONCT CRIIRAD	175
SUBVENTION DE FONCT GENTIANA	500
SUBVENTION DE FONCT ASSOCIATION LE REFUGE DES ÉCAILLES	500
POUR APPEL A PROJET DÉVELOPPEMENT DURABLE-ENVELOPPE	4 000
DIRECTION DE LA VILLE DURABLE	10 875
SUBVENTION DE FONCT DIVERSES ASSOCIATIONS	6 500
SUBVENTION AUX PROJETS : MARCHÉ DE NOËL	26 100
SUBVENTIONS AUX PROJETS/ACTIONS DES ASSOCIATIONS SUR TERRITOIRE ECHIROLLOIS	22 792
VIE ASSOCIATIVE	55 392
SUBVENTION SOS MEDITERRANEE	1 000
JUMELAGE GRUGLIASCO-ECHO ÉCHIROLLES	1 000
SUBVENTION A LA PALESTINE – CENTRE SOCIAL CULTUREL ASKAR	4 000
SUBVENTION POUR LA COOPÉRATION BÉNIN	15 000
RELATIONS INTERNATIONALES	21 000
DIRECTION VIE DES QUARTIERS – ÉGALITÉ – CITOYENNETÉ	76 392
SUBVENTION AFMD	2 000
SUBVENTION AIR DU TEMPS	1 110
SUBVENTION ALP OPÉRETTE MUSI COMÉDIE	350
SUBVENTION ASSOCIATION POUR UN ORGUE A ÉCHIROLLES	700
SUBVENTION AUX AGRÈS DU VENT	2 000
SUBVENTION AVALANCHE DANSE	200
SUBVENTION CHORALE DE L'AMITIÉ	915
SUBVENTION ENSEMBLE MUSICAL L'ÉCHO D'ÉCHIROLLES	16 305
SUBVENTION KALÉIDOSCOPE	3 255
SUBVENTION LES ATELIERS DE LA DANSE	2 290
SUBVENTION REG ARTS	2 200
SUBVENTION SHAOLIN SHADOW	2 000
SUBVENTION PROJETS	1 260
DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES	34 585

Associations	BP 2026
SUBVENTION AIKIKAI	250
SUBVENTION ALE ATHLÉTISME	4 900
SUBVENTION ÉCHIROLLES BADMINTON	2 310
SUBVENTION ALE BASKET	11 410
SUBVENTION ÉCHIROLLES BOXE	10 850
SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE	5 845
SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)	16 300
SUBVENTION ALE CYCLOTOURISME	2 000
SUBVENTION ALE ÉCHECS	580
SUBVENTION ALE ESCALADE	1 750
SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)	900
SUBVENTION ALE HANDISPORT	2 100
SUBVENTION ALE IDÉALE DANSE	2 100
SUBVENTION ALE PÉTANQUE	2 030
SUBVENTION ALE RUGBY	14 105
SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE	2 870
SUBVENTION TENNIS CLUB ÉCHIROLLES	21 000
SUBVENTION AL ÉCHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE	31 150
SUBVENTION ÉCHIROLLES TRIATHLON	1 750
SUBVENTION ALE VOLLEY	1 000
SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE	750
SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL	3 500
SUBVENTION BE API	500
SUBVENTION.CLUB BOULISTE ÉCHIROLLES/12H BOULES & CHALLENGE DI FAZIO	1 000
SUBVENTION FOOTBALL CLUB ÉCHIROLLES	85 400
SUBVENTION FUTSAL CLUB PICASSO	10 500
SUBVENTION HANDBALL CLUB ÉCHIROLLES EYBENS	28 000
SUBVENTION JUDO CLUB ÉCHIROLLES	12 600
SUBVENTION MONTAGNE ÉVASION	950
SUBVENTION GRENOBLE ALP 38	25 830
SUBVENTION OSE	43 150
SUBVENTION OSE CHÈQUES SPORT	15 000
34585	3 290
SUBVENTION TAEKWONDO FIGHT ÉCHIROLLES	550
SUBVENTION KARATÉ CLUB ÉCHIROLLES	550
SUBVENTION VIE ET PARTAGE	5 180
SUBVENTION ÉCHIROLLES WATER POLO	2 555
SUBVENTION CHÈQUES SPORT	60 000
SUBVENTIONS SOCLES	434 505
SUBVENTIONS APPELS A PROJETS	140 245
SUBVENTION MAD FCE	48 600
SUBVENTION SPORT 10	3 300
SUBVENTION SPORT DANS LA VILLE	10 500
SUBVENTION ASSOCIATIONS SPORT SCOLAIRE	1 500
SUBVENTIONS ANIMATIONS SPORTIVES	15 300
DIRECTION DES SPORTS	638 650

Associations	BP 2026
SUBV. FONCTIONNEMENT - POSTE DIRECTEUR MJC DESNOS	110 913
SUBV. FONCTIONNEMENT - MJC DESNOS	
SUBVENTION DE PARTENARIAT ASSO DE PROXIMITÉ (Agrès du Vent ou Kaléidoscope)	3 000
SUBV. FONCTIONNEMENT - FONDS D'INITIATIVES JEUNES	1 000
SUBV. FONCTIONNEMENT – AAAMI	6 500
SUBV. FONCTIONNEMENT – CLJ	1 500
DIRECTION DE LA JEUNESSE	122 913
SUBV. FONCTIONNEMENT – AJHIRALP (ex AREPI)	2 500
SUBV. FONCTIONNEMENT - PROPULSE	14 000
DIRECTION DE LA PREVENTION	16 500
SUBVENTION JEUNESSE EN PLEIN AIR	725
SUBVENTION D.D.E.N	150
SUBVENTION APASE (DRE)	22 100
SUBVENTION AFEV PRE	8 700
SUBV. MATERNELLE CACHIN CL+PE (COOP SCOL / REP J VILAR)	1 647
SUBV. MATERNELLE CASANOVA PE (COOP SCOL / REP J VILAR)	1 768
SUBV. MATERNELLE COUTURIER CL+PE (COOP SCOL EC)	595
SUBV. MATERNELLE DELAUNE CL+PE (COOP SCOL EC / REP PICASSO)	1 600
SUBV. MATERNELLE DOLTO CL+PE (COOP SCOL EC)	785
SUBV. MATERNELLE JAURÈS CL+PE (COOP SCOL EC)	687
SUBV. MATERNELLE CURIE CL+PE (COOP SCOL EC)	837
SUBV. MATERNELLE MARAT CL+PE (COOP SCOL EC / REP JEAN VILAR)	2 667
SUBV. MATERNELLE MOULIN CL+PE (COOP SCOL EC)	882
SUBV. MATERNELLE LANGEVIN 1 CL+PE (COOP SCOL EC)	1 171
SUBV. MATERNELLE TRIOLET CL+PE (COOP SCOL EC / REP VILAR)	914
SUBV. ÉLÉMENTAIRE CACHIN CL+PE (COOP SCOL / REP VILAR)	4 941
SUBV. ÉLÉMENTAIRE COUTURIER CL+PE (ASSUSSEP / REP PICASSO)	1 190
SUBV. ÉLÉMENTAIRE CURIE CL+PE (COOP SCOL EC)	1 757
SUBV.ÉLÉMENTAIREEE DAVID CL+PE (ASSUSSEP EC MIXTE/REP PICASSO)	3 373
SUBV. ÉLÉMENTAIRE DELAUNE CL+PE (COOP SCOL EC / REP PICASSO)	3 538
SUBV. ÉLÉMENTAIRE DOLTO CL+PE	1 066
SUBV. ÉLÉMENTAIRE JAURÈS CL+PE (COOP SCOL EC PUB MIXTE)	1 312
SUBV. ÉLÉMENTAIRE LANGEVIN CL+PE (ASSUSSEP EC MIXTE 1)	2 379
SUBV. ÉLÉMENTAIRE MARAT CL+PE (ASSUSSEP EC / REP JEAN VILAR)	5 855
SUBV. ÉLÉMENTAIRE MOULIN CL+PE (OCCE - MIXTE)	1 650
SUBV.COLLEGEE JEAN VILAR (Foyer socio éducatif) COOP SCOLAIRE	300
SUBV.COLLEGEE JEAN VILAR - SEGPA	300
SUBV. COLLÈGE LOUIS LUMIERE-FOYER SOCIO ÉDUCATIF	300
SUBV. COLLÈGE PABLO PICASSO-FOYER SOCIO ÉDUCATIF	300
SUBV. LYCÉE THOMAS EDISON-FOYER SOCIO ÉDUCATIF	700
SUBVENTIONS SOCLES	74 189
SUBVENTIONS APPELS A PROJETS	600
DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	74 789
SUBVENTION ACTIONS CLCV	3 000
SUBVENTION ACTIONS CNL	6 000
DIRECTION DE L'HABITAT	9 000
TOTAL SUBVENTIONS AU TISSU ASSOCIATIF	1 084 704